

Subject: Draft Solid Waste Master Plan (Phase 3)

File Number: ACS2023-PWD-SWS-0005

Report to Environment and Climate Change Committee on 21 November 2023

and Council 6 December 2023

Submitted on October 30, 2023 by Shelley McDonald, Director, Solid Waste Services, Public Works Department

Contact Person: Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term Planning, Solid Waste Services, Public Works Department

613-580-2424 x25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Plan directeur de la gestion des déchets solides (phase 3)

Numéro de dossier : ACS2023-PWD-SWS-0005

Rapport présenté au Comité de l'environnement du changement climatique

le 21 novembre 2023

et au Conseil municipal le 6 décembre 2023

Rapport déposé le 30 octobre 2023 par Shelley McDonald, directrice, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics

Personne-ressource : Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics

613-580-2424, poste 25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Environment and Climate Change Committee recommend that Council receive, for information, the Draft Solid Waste Master Plan in advance of staff commencing the third Solid Waste Master Plan engagement series with residents, stakeholders and members of Council.

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité de l'environnement et du changement climatique recommande que le Conseil municipal prenne connaissance, pour information, de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides avant que le personnel de la Ville entame, avec les résidents, les parties prenantes et les membres du Conseil municipal, la troisième série de consultations portant sur ce plan.

RÉSUMÉ

L'objectif de ce rapport consiste à soumettre pour information, au Comité et au Conseil municipal, la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS). Le personnel de la Ville ne demande pas, pour l'instant, d'approuver le PDGDS; il dépose plutôt la version provisoire de ce plan afin de donner au Conseil municipal et à la collectivité le temps de revoir et de commenter les recommandations dans le cadre de la série de consultations 3, avant de soumettre pour approbation, au deuxième trimestre de 2024, la version finale du PDGDS.

La gestion durable des déchets solides est un enjeu universel. La sécurité, l'efficacité et la durabilité de la gestion des déchets ont des incidences directes sur la santé et la propreté de toutes les collectivités. La gestion des déchets solides est aujourd'hui plus complexe en raison de l'accroissement des populations, de l'évolution de la composition des déchets, ainsi que des tendances de l'évolution de l'industrie et des modes de vie, qui se répercutent sur les quantités et le contenu des déchets à gérer.

Ottawa est la sixième ville en importance du Canada : la population de cette ville devrait atteindre 1,5 million d'habitants en 2053. Puisqu'il y aura plus d'habitants, il y aura plus de déchets à gérer : le volume de déchets que la Ville sera appelée à gérer devrait augmenter de 31 % dans les trois prochaines décennies. La décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT), dont la Ville est propriétaire et exploitant, a presque atteint le maximum de sa capacité, et selon les projections les plus récentes, on estime que ce maximum pourrait être atteint entre 2034 et 2035 si on n'apporte pas de changements immédiats pour modifier l'orientation des habitudes d'Ottawa dans l'élimination des déchets.

Le PDGDS définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville résoudra ces difficultés et veillera à s'acquitter durablement de ses responsabilités dans les services de gestion des déchets au cours des 30 prochaines années. Le PDGDS confirme qu'il n'y a pas de solution universelle ou miracle pour résoudre les difficultés actuelles et

projetées. Pour se pencher sur ces difficultés, il faudra adopter une approche qui se décline en plusieurs volets en faisant appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte des déchets, à l'innovation, à la technologie et au changement de comportement dans le public et dans l'industrie.

Nous mettons au point le PDGDS depuis les quatre dernières années en faisant appel à une approche échelonnée et aux règles de l'art de l'industrie; chaque phase de cette approche se fonde sur un solide socle de travaux de recherche, de données et de règles de l'art et sur une vaste consultation auprès des principales parties prenantes et du public.

En juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), ce qui lançait officiellement l'élaboration du prochain plan de la Ville sur 30 ans pour la gestion des déchets dans le contexte social, économique et environnemental actuel.

Le rapport sur la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)) a été déposé auprès du Conseil municipal en juin 2020. La phase 1 apportait au Conseil municipal l'information et les données référentielles essentielles sur le système actuel de gestion des déchets de la Ville, ainsi que sur les mécanismes disponibles à l'échelle municipale pour orienter la réduction et le réacheminement des déchets, une vue d'ensemble des travaux de recherche internationaux détaillés sur les tendances émergentes dans le domaine des politiques, des programmes et des technologies, de même qu'un tour d'horizon de l'approche proposée pour la consultation.

En juillet 2021, le Conseil municipal s'est saisi du rapport sur la phase 2 ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)) et a approuvé l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS. La phase 2 consistait à recenser les besoins projetés dans la gestion des déchets, à établir la liste détaillée des options à étudier pour répondre à ces besoins et à établir la méthodologie permettant d'évaluer chacune des options pour dresser la liste détaillée recommandée des actions à adopter pour la consultation et pour étude éventuelle.

La phase 3 consiste à élaborer la version provisoire du PDGDS et à déposer les actions recommandées dont le Conseil municipal doit prendre connaissance avant le dernier tour des consultations des parties prenantes et du public sur le PDGDS. La version provisoire du PDGDS comprend 50 actions proposées, destinées à capter ce qu'il faut réaliser pour atteindre les objectifs du PDGDS. Dans l'ensemble, les actions proposées

offrent l'occasion de réduire considérablement le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée, de diminuer les émissions de GES, de réacheminer de précieuses ressources à recycler et à convertir pour en faire de nouveaux produits, et de mieux préserver et étendre la capacité de la DCCT, ce qui donnera à la Ville le temps de choisir, de planifier et de mettre en œuvre sa prochaine solution pour l'élimination des déchets résiduels.

Grâce aux actions proposées pour réduire, réutiliser et recycler les déchets, de concert avec le réacheminement de 30 % des déchets dans les décharges contrôlées du secteur privé, avec l'extension de la DCCT dans son périmètre existant et avec la préservation de la capacité de la DCCT pour les déchets résidentiels, en interdisant l'enfouissement des déchets ICI, on estime que l'on gagnera, sur la durée utile de la décharge contrôlée, 14 années supplémentaires, pour prolonger cette durée utile jusqu'en 2048-2049 (d'après les projections de capacité les plus récentes). On pourra ainsi retarder encore la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge contrôlée dans l'immédiat, sans toutefois prolonger la durée utile de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon du PDGDS (2053) sans investir, sous une forme ou une autre, dans les technologies de substitution pour la gestion des déchets résiduels.

Dans les cinq premières années du PDGDS proposé, on s'attend à ce que ces actions permettent de réduire d'environ 2 750 tonnes les déchets à enfouir dans la décharge contrôlée et de réacheminer approximativement 85 780 tonnes de matières réacheminables au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, on estime que les actions proposées réduiront de l'ordre de 31 050 tonnes au total les déchets à enfouir dans la décharge contrôlée et de réacheminer approximativement 970 520 tonnes de déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Pour préciser le contexte, la Ville a géré en 2022 un total de 352 200 tonnes de déchets, et le ménage moyen produisait presque une tonne de déchets par an. La réduction cumulative estimée des émissions de GES produites dans la décharge contrôlée grâce aux actions proposées pour la réduction et le réacheminement des déchets sur la durée de 30 ans du PDGDS se chiffre à 138 620 tonnes de CO_{2e}. Il s'agit d'une réduction estimative annuelle de 4 620 tonnes de CO_{2e}, soit l'équivalent des émissions de 1 415 voitures particulières conduites pendant une année.

S'agissant des technologies de substitution pour la gestion des déchets résiduels, nous proposons trois actions dans la version provisoire du PDGDS. La première de ces trois actions, qui porte expressément sur les déchets organiques, consiste à étudier une installation de digestion anaérobie (DA) qui pourrait traiter les déchets organiques et produire du gaz naturel renouvelable (GNR). Cette action permettrait de réduire les

émissions de la collectivité de l'ordre de 4 390 tonnes de CO₂e émis par an d'ici 2053, soit l'équivalent des émissions de 1 344 voitures particulières ou de 1,87 million de litres d'essence par an.

L'incinération pour la transformation des déchets en énergie (TDE) et la transformation des déchets mixtes (TDM) sont les deux autres technologies de substitution auxquelles on pourrait faire appel pour la gestion des déchets résiduels. Ces deux technologies offrent différentes possibilités de mieux réduire les déchets à enfouir dans la décharge contrôlée, ce qui augmenterait la durée utile de cette décharge. Les technologies de l'incinération pour la TDE et de la TDM donnent lieu à un surcoût par rapport à l'enfouissement traditionnel des déchets; or, ces deux technologies permettraient à la Ville de réaliser l'objectif, approuvé par le Conseil municipal, du PDGDS, soit étendre au-delà de l'horizon du Plan la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

La version provisoire du PDGDS comprend les estimations préliminaires des coûts de l'ensemble des actions recommandées. Ces estimations ont été mises au point avec l'expert-conseil technique du Plan directeur de la gestion des déchets solides et KPMG, de concert avec la Direction générale des finances et des services organisationnels de la Ville. Ces estimations mettent en lumière la nécessité d'investir, dans les 10 prochaines années (2023-2032), les dépenses en immobilisations nécessaires et permanentes, dont une part importante servira à financer des coûts réglementaires de la décharge contrôlée existante et à continuer d'assurer les services existants dans la gestion des déchets. Même si on ne met pas en œuvre les actions du PDGDS, il faudra financer le coût des besoins en infrastructures prévus sur 10 ans et aménager une nouvelle décharge contrôlée ou faire appel à une technologie de substitution pour la gestion des déchets. Pour mettre au point une stratégie financière plus globale, nous sommes en train d'élaborer le Plan financier à long terme des Services des déchets solides, qui accompagnera la version finale du PDGDS et dans lequel nous proposerons un modèle de financement durable pour financer les besoins actuels et projetés dans les services de gestion des déchets solides.

Dans la foulée du dépôt de la version provisoire du PDGDS, nous mènerons un troisième tour de consultations pour demander au public de commenter la version provisoire du PDGDS, ce qui viendra étayer l'élaboration de la version finale du PDGDS à présenter au Comité et au Conseil municipal pour approbation au deuxième trimestre de 2024. Puisque la Ville se situe à la croisée des chemins du point de vue du reliquat de la durée utile actuelle de la DCCT et parce que d'importants contrats de traitement des déchets arriveront à terme dans les 10 prochaines années, il faudra prendre des décisions, durant l'actuel mandat du Conseil municipal, pour déterminer les prochaines

étapes à suivre afin de s'assurer que la Ville pourra continuer d'offrir aux résidents les services réglementés essentiels de gestion des déchets.

Si le Conseil municipal approuve en 2024 la version finale du PDGDS, il donnerait au personnel pour consigne de lancer la planification, la mise en œuvre et l'exécution des actions du PDGDS. Cette étape sera suivie de nombreux points de contact avec le Conseil municipal, qui sera invité à délivrer d'autres approbations, avant d'enchaîner avec la mise en œuvre des différentes initiatives et stratégies. Il s'agira entre autres de continuer de mettre au point des institutions financières pour s'assurer qu'elles concordent avec la structure-cadre de l'abordabilité, que le Conseil municipal approuvera au moment où le Plan financier à long terme sera déposé avec la version finale du PDGDS.

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this report is to provide the Draft Solid Waste Master Plan (SWMP) to Committee and Council for information. Staff are not seeking approval on the SWMP at this time; instead, staff are presenting the Draft to allow Council and the community time to review and provide feedback on the recommendations, through Engagement Series 3, before the Final SWMP is presented for approval in Q2 2024.

The sustainable management of solid waste is a universal issue. The safe, efficient, and sustainable management of waste directly affects the health and cleanliness of all communities. The management of solid waste is made more complex with growing populations, changing waste composition, and industry and lifestyle trends that are impacting the quantities and contents of waste requiring management.

Ottawa is Canada's sixth largest city with an increasing population that is expected to reach 1.5 million people by 2053. More people means more waste and the amount of waste the City will need to manage is forecasted to increase by 31 per cent over the next three decades. The City's owned and operated Trail Waste Facility Landfill (TWFL) is almost full and most recent projections estimate that it could reach capacity between 2034 – 2035 if immediate changes are not made to alter the course of Ottawa's disposal habits.

The SWMP provides the framework for how the City will tackle these challenges and ensure its responsibilities for waste management services can be met in a sustainable way over the next 30 years. The SWMP recognizes that there is no one solution or silver bullet to address ongoing and future challenges. Addressing these issues will require a multi-pronged approach through a combination of regulation, collection

management, innovation, technology, and behavioural change in the public and in industry.

The SWMP has been developed over the last four years using an industry best practice phased approach, with each phase being based on a solid foundation of research, data, best practices and extensive engagement with key stakeholders and the public.

In July 2019, Council approved the Solid Waste Master Plan Roadmap report ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), officially starting the development of the City's next 30-year plan for managing waste within the current social, economic and environmental context.

The Phase 1 Solid Waste Master Plan report ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)) was received by Council in June 2020. Phase 1 provided Council with key baseline information and data on the City's current waste management system, mechanisms available at the municipal level to influence waste reduction and diversion, an overview of detailed international research on emerging policy, program and technology trends and provided Council with an overview of the proposed engagement approach.

In July 2021, Council received the Phase 2 report ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)) and approved the vision statement, guiding principles and goals for the SWMP. Phase 2 involved identifying future waste management needs, the long list of options to be considered to meet future waste management needs and the evaluation methodology to evaluate each option to develop a recommended short list of actions for consultation and future consideration.

Phase 3 is the development of the Draft SWMP and the tabling of recommended actions for Council to receive prior to the final round of SWMP stakeholder and public engagement. The Draft SWMP includes 50 proposed actions to capture what needs to be accomplished to achieve the SWMP goals. Combined, the proposed actions create an opportunity to significantly reduce the amount of waste going to landfill, reduce GHG emissions, divert valuable resources to be recycled and repurposed into new products, and further preserve and expand capacity at the TWFL, providing time for the City to choose, plan and implement its next residual waste disposal solution.

The proposed waste reduction, reuse and recycling actions combined with diverting 30 per cent of waste to private landfill, expanding the TWFL within its existing footprint, and preserving capacity at the TWFL for residential use by banning IC&I waste, is estimated to result in an estimated additional 14 years of landfill life to 2048-2049 (according to most recent capacity projections). This further delays the need to invest in a new landfill

in the immediate term but does not extend the life of the landfill beyond the term of the SWMP (2053) without investment in some form of alternative residual waste management technology.

In the first five years of the proposed SWMP, the actions are expected to reduce waste to landfill by an estimated 2,750 tonnes and divert approximately 85,780 tonnes of divertible materials from landfill. Over the 30-year term of the SWMP, the proposed actions are estimated to reduce waste to landfill by a total estimated 31,050 tonnes and divert approximately 970,520 tonnes of waste from landfill. For context, in 2022, a total of 352,200 tonnes of waste was managed by the City, with the average household producing almost one tonne of waste each year. The estimated cumulative reduction in GHG emissions from landfill resulting from the proposed waste reduction and diversion actions over the 30-year span of the SWMP is 138,620 tonnes of CO₂e. This is a yearly estimated reduction of 4,620 tonnes of CO₂e, which is equivalent to the emissions from 1,415 passenger vehicles driven for one year.

In terms of alternative residual management technologies, three actions are proposed through the Draft SWMP. The first of the three actions is specifically directed at organic waste which explores an Anaerobic Digestion (AD) facility that could process organic waste and develop renewable natural gas (RNG). This has the potential to reduce community emissions by an estimated 4,390 tonnes of CO₂e emissions per year by 2053, which is equivalent to the emissions from 1,344 passenger vehicles or 1.87 million litres of gasoline per year.

The two further alternative residual management technologies explore Waste to Energy (WTE) Incineration and Mixed Waste Processing (MWP). Both technologies present differing opportunities to further reduce waste from landfill, thereby increasing landfill life. Both WTE Incineration and MWP technologies come at a higher cost compared to traditional landfilling but would support the City in achieving the Council-approved SWMP goal of extending the Trail Waste Facility Landfill beyond the term of the plan.

The Draft SWMP includes preliminary high-level cost estimates for the recommended actions. These estimates were developed with the Solid Waste Master Plan's Technical Consultant and KPMG, in consultation with the City's Financial Services Department. The estimates highlight a need for ongoing necessary capital expenditures over the next ten years (2023-2032), with a significant portion needed to cover regulatory costs for the existing landfill and to maintain existing waste services. Even without implementing the SWMP actions, funding will be required to cover the cost of the forecasted 10-year capital needs and a new landfill or alternative waste management technology. To

provide a more comprehensive financial strategy, a Solid Waste Long-Range Financial Plan is being developed to accompany the Final SWMP which will propose a sustainable funding model to fund current and future solid waste service needs.

Following the tabling of the Draft SWMP, a third round of engagement will take place seeking public feedback on the Draft SWMP which will support the development of the Final SWMP that will be presented to Committee and Council for approval in Q2 2024. Given the juncture that the City is at with the current remaining life of the TWFL and with key processing contracts coming to an end within the next 10 years, decisions will need to be made during this term of Council to determine next steps to ensure the City can continue to provide core regulated waste management services to residents.

If the Final SWMP is approved by Council in 2024, it would give direction to staff to begin the planning, implementation and execution of the SWMP's Actions. This will be followed by multiple touch points with Council to seek further approval before moving forward with implementing the various initiatives and strategies. This will include further refined financial estimates to ensure they fit within the affordability framework that Council will approve with the tabling of the Long-Range Financial Plan with the Final SWMP.

CONTEXTE

La Ville d'Ottawa, capitale du pays, est la deuxième municipalité en importance en Ontario et la sixième grande ville du Canada après Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Edmonton. Ottawa réunit plus d'un million d'habitants et est constituée de cinq collectivités urbaines, de banlieue et rurales distinctes, qui s'étendent sur une superficie de 2 800 mètres carrés.

La Ville a un système complexe et intégré de gestion des déchets solides, qui préserve la santé publique et favorise la pérennité environnementale, en offrant aux résidents un certain nombre de programmes et de services. Elle assure les services de gestion des déchets dans sept secteurs, qui font tous partie du périmètre du Plan directeur de la gestion des déchets solides :

- 306 700 habitations en bordure de rue;
- 2 200 immeubles à logements multiples;
- 5 400 bacs de déchets dans les parcs de la Ville;
- 750 bacs de déchets déposés en bordure de rue;

- 500 établissements municipaux;
- 309 écoles dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles;
- 300 petites entreprises et lieux de culte dans le cadre du Programme de sacs jaunes.

La majorité des services de collecte des déchets d'Ottawa est destinée aux résidents qui déposent leurs déchets sur le bord de la rue, conformément à l'obligation imposée par le gouvernement de l'Ontario. Les habitations en bordure de rue comprennent les maisons individuelles et les habitations en rangée. La Ville sert aussi les immeubles à logements multiples, même si elle n'est pas obligée de le faire; il s'agit généralement des immeubles de plus de six logements, dont les bâtiments de faible hauteur et de grande hauteur, ainsi que certains complexes de maisons en rangée. Pour de plus amples renseignements sur le rôle que joue le gouvernement dans la gestion des déchets, veuillez consulter la [page du Plan directeur de la gestion des déchets de la plateforme Participons Ottawa](#). L'équipe des Services des déchets solides de la Ville d'Ottawa encadre tous les services de collecte des déchets pour s'assurer que les opérations se déroulent sécuritairement et avec efficience.

En septembre 2003, la Ville d'Ottawa a approuvé le Plan directeur de la gestion intégrée des déchets; il s'agit jusqu'à maintenant du seul et unique plan qui oriente le système de gestion des déchets de la Ville. Le Plan directeur de la gestion intégrée des déchets (PDGID) porte sur un horizon de 20 ans et priorise l'accroissement du réacheminement des déchets, le lancement d'un programme de matières organiques séparées à la source et d'un programme pour les immeubles à logements multiples, ainsi que la maximisation de la capacité de la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT).

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, la Ville d'Ottawa (la Ville) dépose le nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS), qui définit l'ensemble de la structure-cadre, de l'orientation, des objectifs et des cibles dans la gestion, le réacheminement et la réduction des déchets solides à court, à moyen et à long termes. Le système de gestion des déchets de la Ville est fortement intégré et très compliqué et oblige à planifier les activités, à bien les gérer et à lancer des initiatives prospectives pour s'assurer d'offrir, dans le secteur, des services sécuritaires, efficaces et environnementalement sains et pour veiller à ce que la Ville soit bien positionnée pour offrir aux résidents ces services réglementés essentiels.

La Ville doit se préparer à l'augmentation de sa population et, par le fait même, à l'augmentation des niveaux de déchets à gérer. En outre, la DCCT, dont la Ville est propriétaire et exploitant, s'emplit rapidement, et il est essentiel d'en préserver l'espace aérien afin de retarder la hausse des coûts pour la Ville et ses résidents. Ceci dit, la version provisoire du PDGDS définit une vision « zéro déchet » aspirationnelle pour demain. Les recommandations qu'il comprend constituent la feuille de route à suivre pour réaliser cette vision en faisant appel à des mesures concrètes, destinées à réduire le volume de déchets à gérer, à réacheminer le plus fort volume de déchets possible pour éviter de l'enfouir dans la décharge contrôlée, à récupérer le plus grand volume de ressources possible dans tous les courants de déchets et à éliminer les déchets dans un souci de durabilité environnementale. Conformément aux règles de l'art municipales dans la planification des déchets solides, la version provisoire du PDGDS s'inspire des leçons apprises dans le cadre des programmes actuels et antérieurs afin de recommander un système financièrement durable, tout en gardant la marge de manœuvre qui permettra de s'adapter à l'évolution constante de l'industrie.

Le parcours du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le personnel des Services des déchets solides a lancé en 2019 le processus qui consiste à élaborer le nouveau PDGDS. Puisque le secteur de la gestion des déchets évolue rapidement et que tous les ordres de gouvernement lancent des initiatives qui ont des incidences sur le secteur de la gestion des déchets, le personnel a tâché de mettre au point le PDGDS pour qu'il soit adaptable et réalisable afin de veiller à ce qu'Ottawa soit parfaitement en mesure de réussir.

Feuille de route

Le 10 juillet 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le rapport de la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)). Il a entre autres approuvé la portée et le cadre des travaux d'élaboration du PDGDS et la constitution du Groupe des conseillers parrains afin de permettre de mettre au point le nouveau PDGDS. Ce PDGDS s'étend aux habitations en bordure de rue et aux immeubles à logements multiples, aux parcs et espaces publics, aux établissements de la Ville et aux autres programmes partenaires actuellement assurés par la Ville d'Ottawa.

Au Canada, les municipalités sont les gouvernements de première ligne responsables de l'essentiel de la collecte et de la gestion des déchets résidentiels. Or, les trois ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans la gestion des déchets, et les nouvelles

politiques, les nouveaux programmes et les nouveaux règlements des municipalités doivent concorder avec les lois fédérales et provinciales sur la gestion des déchets. Dans l'ensemble, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent les politiques et les programmes sur la réduction et le réacheminement des déchets, assurent la réglementation, la normalisation et les approbations et surveillent les installations et les opérations de la gestion des déchets. Les municipalités sont responsables de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets domestiques résidentiels, et ces activités doivent respecter les normes adoptées par les ordres supérieurs de gouvernement.

Dans les dernières années, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont apporté d'importantes mises à jour aux nouvelles politiques et aux nouvelles lois sur la gestion des déchets solides, et il est permis de croire que les initiatives liées à la réduction et au réacheminement des déchets continueront de se multiplier, surtout en raison de l'intérêt croissant et des inquiétudes de plus en plus vives à propos des répercussions, sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), des programmes et des pratiques actuels de gestion des déchets, ainsi que du fait des défis et des perspectives des efforts de maîtrise des GES liés aux déchets dans tous les ordres de gouvernement, dans toutes les entreprises et dans l'ensemble de la société. Font partie des grandes initiatives réalisées à différents paliers de gouvernement, le [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#) du gouvernement fédéral, la [Transition avec la responsabilité individuelle des producteurs](#) du gouvernement provincial, ainsi que la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements sur les incidences de ces initiatives dans l'élaboration de la version provisoire du PDGDS, le lecteur est invité à consulter la pièce 1.

Nous sommes en train de mettre au point le Plan directeur de la gestion des déchets solides, approuvé dans le rapport sur la Feuille de route, en faisant appel à une approche échelonnée, et conformément aux règles de l'art de l'industrie, nous le réactualiserons tous les cinq ans lorsqu'il sera terminé. Cette réactualisation consistera à en évaluer le rendement et à établir par la suite des plans de mise en œuvre détaillés et à court terme, pour veiller à ce que la Ville réalise les objectifs et atteigne les cibles du PDGDS. En outre, cette réactualisation permettra de s'assurer que le PDGDS reste adaptable et souple pour tenir compte des tendances et des technologies nouvelles et émergentes, des changements réglementaires imposés par tous les ordres de gouvernement, ainsi que des nouvelles orientations que souhaitent adopter les parties prenantes, les résidents ou les membres du Conseil municipal. La participation de tous

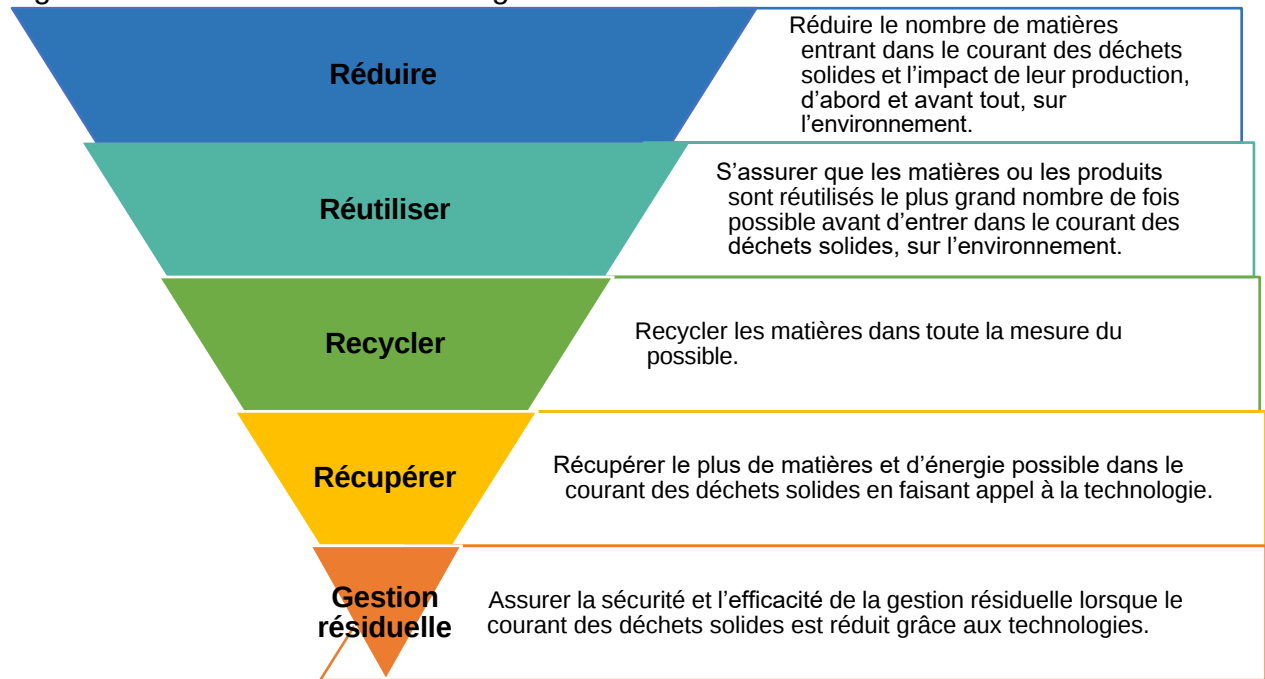
les groupes de parties prenantes est et continuera d'être essentielle au succès de l'élaboration et de l'exécution du PDGDS.

Voici une vue d'ensemble des trois phases selon lesquelles le PDGDS est élaboré :

- 1. Phase 1 (Notre situation actuelle)** : donner au Conseil municipal un aperçu de la situation actuelle de la Ville en ce qui a trait à la gestion des déchets à titre de référentiel d'information pour les discussions à mener dans les prochaines phases, de même que pour l'éclairer sur les outils qui permettront d'orienter le système et les programmes de gestion des déchets de la Ville.
- 2. Phase 2 (Notre orientation)** : consulter les parties prenantes et leur demander leur avis sur l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS. Il s'agit aussi de recenser les besoins éventuels dans la gestion des déchets, de dresser la liste détaillée des options à envisager pour répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets, d'adopter la méthodologie d'évaluation de chaque option et de dresser la liste abrégée des options dans la foulée de cette évaluation, à consulter et à étudier par le Conseil municipal.
- 3. Phase 3 (Les moyens à prendre pour atteindre l'objectif)** : décrire dans leurs grandes lignes les options recommandées ainsi que le plan de mise en œuvre à court terme (cinq ans) et les cibles de la version finale du PDGDS. Le cas échéant, les commentaires portant sur la version provisoire du PDGDS seront intégrés dans la version finale de ce plan, qui sera présenté pour étude, en 2024, au Comité et au Conseil municipal.

Dans le rapport sur la Feuille de route, le Conseil a approuvé la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets, qui se veut un guide pour l'élaboration du PDGDS. Cette structure-cadre conceptuelle permet de repenser la hiérarchie bien connue des 3R de la gestion des déchets (« Réduire, réutiliser et recycler ») et porte sur la totalité des impacts environnementaux des produits ou des services — qu'il s'agisse de l'extraction, de la transformation ou de la fabrication des matières premières, ou encore de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination des matières. Le personnel de la Ville a travaillé en collaboration avec l'expert-conseil technique du PDGDS pour veiller à ce que cette doctrine soit intégrée dans le PDGDS et soit appliquée dans l'ensemble des travaux d'élaboration et de réactualisation éventuelle du PDGDS.

Figure 1 : Hiérarchie des 5R de la gestion des déchets



Le 25 septembre 2019, on a constitué et approuvé le Groupe des conseillers parrains pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides ([motion n° EPWWM 5/4](#)); ce groupe est constitué de conseillers municipaux qui ont siégé pendant le mandat 2018-2022 du Conseil et qui ont adressé au personnel des commentaires et des conseils stratégiques pour lui permettre d'élaborer le PDGDS; le groupe a fait la promotion du projet pour le mener à bien. Dans la foulée de l'approbation, en 2019, du rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets et de la constitution du Groupe des conseillers parrains, le personnel des Services des déchets solides a commencé à se consacrer à la phase 1 (Notre situation actuelle).

Phase 1

Le rapport sur la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)) apportait de l'information et des données référentielles essentielles sur l'actuel système de gestion des déchets de la Ville, sur les mécanismes à sa disposition pour permettre d'orienter la réduction et le réacheminement des déchets, en plus de donner une vue d'ensemble des tendances émergentes dans le domaine des politiques, des programmes et des technologies. Ce rapport comprenait en outre une vue d'ensemble rigoureuse de l'approche prévue pour mobiliser et consulter les membres du Conseil municipal, les principales parties prenantes et les membres du public sur le PDGDS de même que sur les actions et les projets constitutifs associés.

Le 30 avril 2020, le personnel de la Ville a animé sur [YouTube](#), pour les membres du Conseil municipal, les médias et le public, une séance d'information technique sur la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides; cette séance a porté sur :

- la situation actuelle d'Ottawa en ce qui a trait à la composition, à la collecte, au réacheminement, au traitement et à l'enfouissement des déchets ([pièce justificative 1](#));
- le rôle des autres ordres de gouvernement en ce qui a trait à la gestion des déchets, ainsi qu'aux tenants et aux aboutissants de la portée du contrôle exercé par la Ville d'Ottawa comme municipalité ([pièce justificative 2](#));
- la comparaison, entre Ottawa et d'autres municipalités, des pratiques et des programmes de gestion des déchets ([pièce justificative 3](#));
- les politiques et les tendances actuelles sur lesquelles il faut se pencher dans l'industrie de la gestion des déchets ([pièce justificative 4](#));
- les technologies et les approches émergentes dans l'industrie des déchets, dont il pourrait être tenu compte pour le PDGDS ([pièce justificative 5](#));
- les groupes de parties prenantes recensés pour la consultation à mener de concert avec les membres du Conseil municipal et le grand public pendant l'élaboration du PDGDS ([pièce justificative 6](#)).

Dans le cadre de la phase 1, le personnel a aussi recensé les travaux en cours ou prévus de la Ville d'Ottawa qui seraient impactés par l'élaboration du PDGDS. Il s'agit entre autres des projets constitutifs du PDGDS tels qu'ils sont décrits dans leurs grandes lignes dans le rapport de la phase 1, ce qui a consisté à collaborer avec les équipes qui se sont consacrées aux plans suivants :

- **Nouveau Plan officiel** : En mai 2020, le Conseil municipal a approuvé une stratégie de croissance modérée, qui oblige à construire 51 % des logements neufs dans les zones déjà aménagées (en portant cette part des logements à 60 % en 2046) et à ajouter, à la zone urbaine d'Ottawa, une superficie comprise entre 1 350 et 1 650 hectares du domaine résidentiel et des pôles d'emploi. Le gouvernement provincial a approuvé, en novembre 2022, le [nouveau Plan officiel de la Ville](#).
- **Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC) et stratégie de l'Évolution énergétique** : Le [Plan directeur sur les changements climatiques](#)

définit l'orientation à adopter pour enrayer les impacts des dérèglements du climat sur la collectivité et sur les opérations de la Ville. Il prévoit des initiatives destinées à réduire les émissions de GES et à conforter la climatorésilience à Ottawa. En outre, la [stratégie de l'Évolution énergétique](#), constituante du PDCC, définit les parcours à suivre pour réussir à réduire de 100 % les émissions de GES à Ottawa.

- **Plan directeur des espaces verts et Plan de gestion de la forêt urbaine** : Le [Plan directeur des espaces verts](#) et le [Plan de gestion de la forêt urbaine](#) définissent l'orientation à adopter dans la préservation et l'augmentation des espaces verts sur le territoire de la Ville et comprennent les politiques sur la protection du couvert forestier, qui peuvent avoir une incidence sur les quantités de feuilles et de résidus de jardinage (FRJ) que la Ville devra éventuellement gérer.

Après avoir animé la séance d'information technique pour la phase 1, le personnel de la Ville a aussitôt lancé les travaux de la phase 2, afin de prendre la mesure de la satisfaction des parties prenantes dans la situation actuelle de la gestion des déchets et de réunir des commentaires pour mettre au point l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS.

Phase 2

Le 7 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé le rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2021-PWE-SWS-0003](#)). Cette phase comportait quatre parties distinctes, à savoir :

1. l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides;
2. une vue d'ensemble des besoins prévus à long terme dans la gestion des déchets d'Ottawa;
3. la liste détaillée des options envisageables pour répondre aux besoins projetés;
4. l'outil d'évaluation selon le principe du triple résultat, en tenant compte des aspects sociaux, financiers et environnementaux de chaque option, à utiliser pour évaluer les options potentielles afin de répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets d'Ottawa.

Nous avons mis au point l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs en menant une vaste consultation auprès des parties prenantes, afin de tenir compte des tendances récentes et projetées dans l'industrie de la gestion des déchets, en nous penchant sur les politiques, les projets et les stratégies déjà adoptés par la Ville, dont le Plan directeur sur les changements climatiques. Dans le rapport de la phase 2, le Conseil a approuvé l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs suivants pour le PDCC :

Énoncé de la vision

Atteindre la cible zéro déchet Ottawa grâce à des mesures progressives, collectives et innovantes.

Principes-cadres

- **Respecter la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets** en priorisant les options qui permettent de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les déchets pour enfouir dans la décharge publique le moins possible de déchets résiduels.
- **Faire évoluer les valeurs collectives** pour que les résidents et les intervenants considèrent que les déchets sont les ressources, pour qu'ils participent à la responsabilité de la gestion des déchets et pour qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides.
- **Protéger l'environnement pour les générations futures** en maîtrisant les incidences environnementales de la gestion des déchets.
- **Prêcher par l'exemple** dans la gestion des déchets en tant que municipalité, en intégrant, dans l'ensemble des opérations de la Ville, la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets.
- **Adopter les principes de l'économie circulaire** afin de minorer l'utilisation des matières premières, de reconnaître que les déchets sont des ressources, de maximiser la valeur des déchets et de conserver les produits et les matières utilisés, en plus de préconiser que l'industrie et les autres ordres de gouvernement interviennent pour assurer la transition avec ce modèle économique.
- **Maîtriser l'innovation** et rester ouvert aux occasions d'adopter les technologies émergentes, les nouvelles politiques et les tendances de l'évolution de l'industrie.

- **Veiller à ce que la gestion des déchets reste localisée**, en traitant les déchets résidentiels dans le périmètre du territoire de la Ville, dans tous les cas où il est opérationnellement et économiquement viable de le faire.
- **Faire appel à l'approche du triple résultat** pour harmoniser la pérennité environnementale, les volontés de la Ville et de la collectivité et la responsabilité budgétaire.

Objectifs

1. Étendre considérablement la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour qu'elle dépasse sa durée utile existante et prévue et pour éviter qu'il soit nécessaire d'aménager une nouvelle installation pour les déchets résidentiels.
2. Réduire le volume de déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
3. Maximiser la réutilisation des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
4. Maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
5. Maximiser la récupération des matières et de l'énergie produites par les autres courants de production des déchets.
6. Ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES produites par le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.
7. Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), dont les immeubles à logements multiples, les petites entreprises, le secteur agricole et le secteur de la construction et de la démolition, et nouer un partenariat avec le secteur ICI afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets dans l'ensemble de la collectivité.
8. Maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité, la praticité, la cohésion et l'abordabilité des programmes et des services de gestion des déchets.
9. Maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables.

- 10.** Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville.
- 11.** Collaborer avec les intervenants externes, dont l'industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.

La vision adoptée pour une ville sans déchets est aspirationnelle; il s'agit d'une doctrine et d'une invitation à agir, plutôt que d'une cible absolue. Les municipalités ne peuvent pas, à elles seules, réaliser cette vision : tous les ordres de gouvernement, ainsi que l'industrie, les entreprises et les consommateurs doivent se concerter et coordonner leurs efforts. Bien qu'on ne prévoie pas de réaliser un véritable avenir « zéro déchet » pendant la durée du PDGDS, l'on s'attend à ce que les actions proposées permettent à la Ville de se rapprocher énormément de cet objectif.

L'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs approuvés par le Conseil municipal établissent la structure-cadre stratégique du PDGDS et ont permis au personnel de faire avancer les travaux se rapportant expressément à l'analyse des options, comme nous l'expliquons ci-après.

Le rapport de la phase 2 avait pour objectif de recenser les besoins prévus à court terme (moins de cinq ans), à moyen terme (de 6 à 15 ans) et à long terme (de 16 à 30 ans) dans la gestion des déchets de la Ville. Pour atteindre cet objectif, l'expert-conseil technique du PDGDS a mené une [expertise complète des besoins](#), qui a porté sur la croissance prévue de la population et sur les quantités projetées de déchets que la Ville devra gérer dans le cadre du PDGDS. Dans l'analyse des besoins, nous avons aussi tenu compte de l'évolution du paysage législatif de la gestion des déchets, des politiques et des programmes qui influent sur la gestion des déchets sur le territoire de la Ville d'Ottawa, ainsi que des règles de l'art de la gestion des déchets solides selon les modalités définies dans la phase 1 du PDGDS.

Les projections portant sur les déchets ont été établies d'après le nouveau Plan officiel de la Ville, qui précise qu'en 2053, la population d'Ottawa devrait se chiffrer à plus de 1,5 million d'habitants. Dans le Plan officiel, on estime qu'en gardant le statu quo dans les habitudes actuelles d'élimination des déchets, la Ville générera approximativement 487 000 tonnes de déchets, qu'il faudra éliminer en bonne et due forme, d'ici 2052. Il s'agit d'une hausse de 31 % sur le volume de déchets à gérer au moment des calculs (2020). Nous expliquons plus en détail, en les répartissant selon le courant de déchets, les projections sur la gestion des déchets, en apportant des précisions à la méthodologie à laquelle nous avons fait appel pour élaborer les projections, de même

qu'aux différentes variables qui influent sur ces projections, que nous reproduisons dans l'[annexe](#) du rapport de la phase 2.

Cette évaluation faisait aussi état des besoins projetés dans le cadre du système de gestion des déchets, ainsi que des lacunes, des contraintes et des perspectives se rapportant aux besoins potentiels. Nous avons ainsi pu commencer à recenser les options permettant de répondre aux besoins et sur lesquelles se penchera le Conseil municipal. Dans l'évaluation des besoins, nous avons examiné les perspectives et les tendances existantes ou prochaines dans la gestion des déchets, que nous allons intégrer dans le système projeté de gestion des déchets d'Ottawa. Nous avons recensé au total 21 besoins, répartis parmi sept catégories, que nous expliquons dans la [pièce justificative 2](#) du rapport de la phase 2.

Dans l'analyse, le personnel a prévu de mettre au jour les cas dans lesquels les pratiques et les processus de la Ville ne respectaient pas les règles de l'art. Les modalités selon lesquelles on estime l'espérance de vie utile de la décharge contrôlée sont l'un des cas recensés pour la Ville et dont nous nous sommes ensuite inspirés pour prédire les répercussions éventuelles des changements apportés aux politiques. Jusqu'à maintenant, la Ville s'en est remise au Rapport annuel de surveillance (RAS), qui constitue une méthodologie de conformité à laquelle elle fait appel pour déposer ses rapports annuels auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP); cette méthodologie fait appel à des indicateurs statistiques décalés comme la consommation de l'espace aérien des années précédentes, pour estimer le reliquat de la durée utile de la décharge contrôlée. Bien que cette méthodologie soit satisfaisante pour les besoins de la conformité, on ne la reconnaît pas comme règle de l'art pour les besoins de la planification à long terme des déchets, puisqu'elle ne tient pas compte de différents facteurs qui influent sur la longévité de la décharge contrôlée.

En sachant que la DCCT se rapproche de la fin de sa durée utile, on a demandé au personnel de la Ville de faire avancer l'élaboration d'une stratégie ciblée pour la gestion des déchets résiduels ([ACS2021-PWE-SWS-0005](#)). Cette stratégie, approuvée par le Conseil municipal en octobre 2021, a expressément pour objectif d'adopter une méthodologie de calcul qui correspondra aux règles de l'art et qui permettra d'établir une fourchette plus fiable du point de vue du nombre d'années pour ce qui est du volume restant de la décharge contrôlée du chemin Trail. Dans le plus récent Rapport annuel de surveillance (RAS), on estime que si des changements ne sont pas apportés aux habitudes des résidents dans le domaine de l'élimination et du réacheminement des déchets, la DCCT pourrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2034 et 2035,

ce qui met en lumière l'urgence d'agir pour préserver l'espace aérien indispensable de cette décharge. Depuis que la Stratégie de gestion des déchets résiduels a été approuvée en 2021, le personnel de la Ville travaille en collaboration avec des experts techniques pour mettre au point une méthodologie permettant de prédire et d'évaluer la préservation de l'espace aérien d'après le succès des changements apportés aux politiques. Cette méthodologie porte sur le potentiel estimé du tonnage réacheminé et fait ensuite appel à l'estimation actuelle du RAS pour calculer les prolongements estimatifs de la durée utile de la décharge contrôlée. Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie de gestion des déchets résiduels, veuillez consulter ci-après la section Analyse.

À partir de l'étude des besoins potentiels projetés de la Ville dans la gestion des déchets, nous avons dressé la liste détaillée des options en faisant appel aux compétences de l'expert-conseil, en consultant les commentaires des intervenants et en prenant connaissance de l'information apportée par d'autres municipalités et puisée dans d'autres bases de connaissances. Nous avons recensé un total de 73 options pour répondre à ces besoins. Cette [liste globale d'options](#), ainsi que la description des besoins et d'autres précisions sont reproduites dans une annexe du rapport de la phase 2.

Le [processus de l'évaluation technique](#) est la constituante finale du rapport de la phase 2. Cet outil technique a permis d'évaluer objectivement et en toute transparence la liste détaillée des options pour établir la liste abrégée et de dresser la liste des options privilégiées, en plus de produire des systèmes différents de gestion des déchets sur lesquels on consultera tous les intervenants et dont on tiendra compte dans la version provisoire du PDGDS.

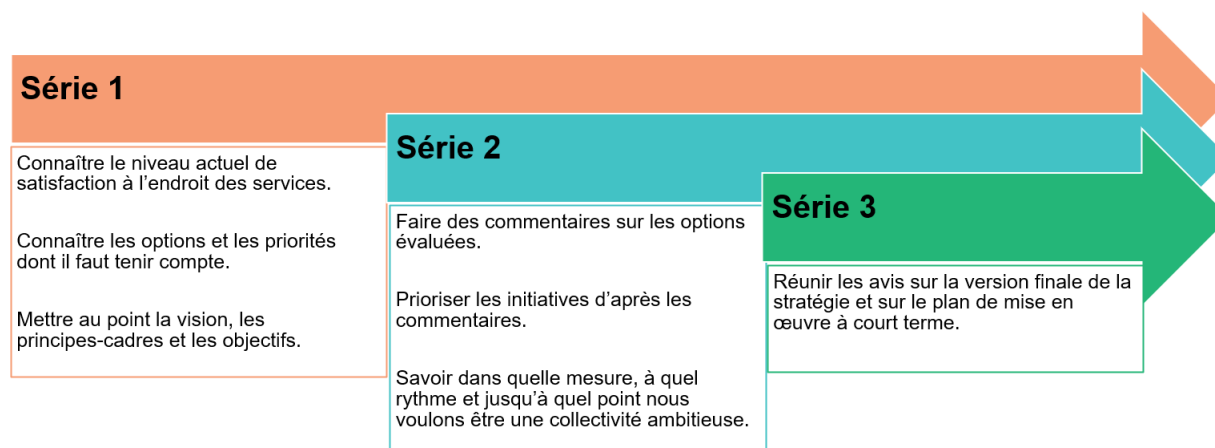
Lorsque le Conseil municipal a pris connaissance du rapport de la phase 2 et l'a approuvé en juillet 2021, l'équipe d'experts-conseils techniques a commencé à évaluer la liste détaillée des options. Il est recommandé de reconsidérer, dans le cadre de la réactualisation quinquennale du PDGDS, les options qui n'ont pas été retenues dans le processus de l'évaluation technique. Nous avons ensuite fait appel aux options retenues dans l'évaluation pour mettre au point les actions proposées à soumettre à l'étude du Conseil municipal. Ces actions constituent la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides proposée dans ce rapport.

La consultation de la collectivité et des parties prenantes

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides a été mis au point d'après les commentaires des membres du Conseil municipal, des principales parties prenantes et des résidents. Dès les premières étapes de l'élaboration du PDGDS, le personnel de la Ville a travaillé en collaboration avec le Groupe des conseillers parrains du PDGDS et de concert avec l'équipe des Services de l'information du public et des relations avec les médias (SIPRM) afin de mettre au point une stratégie rigoureuse de communication et de consultation. Cette stratégie fait intervenir trois séries différentes d'activités de consultation afin de veiller à ce que les membres du Conseil municipal, les parties prenantes et les résidents aient tous de nombreuses occasions de livrer leurs commentaires et leurs réflexions sur chacune des phases du plan.

La figure ci-après fait état des trois séries de consultations et des objectifs à atteindre.

Figure 2 : Séries de consultations sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides



En sachant que les parties prenantes et les résidents qui souhaitent participer à l'élaboration du PDGDS sont nombreux et viennent de tous les horizons, le personnel fait appel à un large éventail d'outils de communication pour mieux faire connaître les occasions de participer. Nous avons diffusé l'information sur le PDGDS et sur les séries de consultations correspondantes en :

- diffusant de la publicité;
- rédigeant les microdossiers et les notes de service techniques;
- adressant des dossiers d'information aux conseillers municipaux;

- créant la page du projet sur la plateforme [Participons Ottawa](#);
- tâchant d'obtenir des médias gagnés;
- publiant des articles de fond et des rubriques Web sur le site [Ottawa.ca](#);
- établissant des infographies;
- publiant l'infolettre;
- publiant des communiqués de presse et des messages d'intérêt public;
- tournant de brèves vidéos expliquant l'importance du Plan directeur de la gestion des déchets solides;
- publiant des billets dans les comptes de la Ville d'Ottawa sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram).

Le personnel de la Ville a recensé des groupes de parties prenantes appelés à participer aux consultations sur le PDGDS, en plus des conseillers municipaux et des résidents, pour veiller à ce que les secteurs visés aient l'occasion d'apporter leur concours à l'élaboration du PDGDS. Il s'agit entre autres :

- du **Groupe des champions de la Ville (GCV)** : Collectif d'employés de la Ville dont les travaux ont une incidence sur le PDGDS ou sont visés par ce plan. Les membres de ce groupe appuient ce projet en livrant des commentaires à des points de jonction précis du Plan dans les cas où leurs travaux peuvent être impactés par les décisions adoptées. On les consulte également pour s'assurer que le PDGDS concorde avec les objectifs et les impératifs opérationnels des différentes directions générales.
- du **Groupe de consultation des intervenants (GCI)** : Groupe constitué de particuliers et d'organismes représentant l'ensemble de l'administration municipale et des points de vue des résidents et des intervenants.

Le personnel de la Ville a aussi fait appel au point de vue de l'équité et de l'inclusion pour établir des liens avec les différents groupes qui risquent d'être exclus, afin de diffuser l'information sur les activités de consultation et d'encourager la participation à ces activités. Pour ce faire, il a travaillé de concert avec plusieurs groupes communautaires pour rejoindre les groupes en quête d'équité et a diffusé dans plusieurs langues les documents de communication et d'information, en faisant appel,

dans certains cas, à des images plutôt qu'à des textes. En outre, le personnel a fait appel à différentes méthodes de consultation pour encourager une vaste participation, notamment en mettant sur pied des groupes de discussion avec certains groupes en quête d'équité.

Comme nous l'expliquons ci-dessus, la série de consultations 1 avait pour objectif de connaître le niveau de satisfaction des participants à l'endroit des services, ainsi que des options et des priorités qu'ils souhaitaient considérer dans le PDGDS, et de leur demander leur avis dans la mise au point de l'énoncé de la vision, des principes-cadres et des objectifs du PDGDS. Le lecteur trouvera dans la [pièce justificative 1](#), jointe au rapport législatif de la phase 1, les détails de ce que nous avons appris dans cette série de consultations.

L'information réunie grâce à la série de consultations 1 a permis de mettre au point l'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS qui ont été approuvés par le Conseil municipal dans la phase 2. Ces constituantes ont servi à guider l'élaboration du PDGDS depuis l'approbation du Conseil municipal. Nous nous sommes aussi inspirés des commentaires pour mettre au point la liste détaillée des options à étudier dans le PDGDS.

Lancée au premier trimestre de 2022, la série de consultations 2 visait à réunir des commentaires sur les options retenues proposées et générées dans la foulée de l'évaluation réalisée après l'approbation de la phase 2. Cette série de consultations a permis au personnel de la Ville de réunir le plus d'information possible sur l'importance du changement que les résidents sont prêts à apporter et sur ce que la collectivité est prête à payer pour financer les coûts du nouveau système intégré de gestion des déchets. Le lecteur trouvera dans la pièce justificative 2, annexée à ce rapport, les principales constatations de la série de consultations 2, ainsi que les moyens auxquels nous avons fait appel pour tenir compte des commentaires dans l'élaboration de la version provisoire du PDGDS.

Depuis la fin, au deuxième trimestre de 2022, de la série de consultations 2, le personnel de la Ville se consacre à la mise au point de la version provisoire du PDGDS. Il a entre autres analysé les commentaires recueillis dans le cadre de la série de consultations 2 et a consacré de vastes efforts à la mise au point, avec l'expert-conseil technique du PDGDS, de la version provisoire de ce plan conformément à l'énoncé de la vision, aux principes-cadres et aux objectifs approuvés par le Conseil municipal.

Comme nous l'avons fait observer ci-dessus, on a mis sur pied, dans l'ancien mandat du Conseil municipal, en le reconduisant dans le cadre du mandat actuel, le Groupe des conseillers parrains (GCP), qui se consacre à la promotion du Plan directeur de la gestion des déchets solides et des projets constitutifs correspondants. En jouant le rôle d'expert du Conseil municipal dans différents dossiers de gestion des déchets et en représentant le public pour s'assurer que le personnel de la Ville est au courant des réflexions et des inquiétudes actuelles de la collectivité, le GCP a donné des lignes de conduite cruciales dans les travaux de finalisation du PDGDS et continuera de le faire pendant le quasi-achèvement de ce plan.

Le personnel de la Ville dépose la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides après avoir fait le point sur les travaux réalisés jusqu'à maintenant pour élaborer ce plan et sur les travaux menés à l'heure actuelle par d'autres ordres de gouvernement et par les équipes de la Ville et qui auront un impact sur la conception du système projeté de gestion des déchets d'Ottawa. Ces travaux se fondent sur un socle solide de commentaires recueillis auprès des parties prenantes dans les consultations, de travaux de recherche, d'analyses de données et d'examens des règles de l'art, et nous les présentons au Conseil municipal pour information avant que le personnel de la Ville termine le dernier cycle des consultations auprès de la collectivité et des parties prenantes.

ANALYSE

L'objectif du présent rapport consiste à soumettre pour information, aux membres du Comité et du Conseil municipal, la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Ce rapport fait état des actions recommandées pour le système de gestion des déchets projeté d'Ottawa. Lorsque le Conseil municipal aura pris connaissance de ce rapport, le personnel tiendra le troisième et dernier cycle de consultations pour le PDGDS avant de finaliser ce plan pour le faire approuver par le Conseil municipal en 2024.

La version provisoire du PDGDS constitue la structure-cadre et définit les actions recommandées pour permettre à la Ville de relever les nombreux défis dans la gestion des déchets et de répondre aux besoins de la municipalité, en plus de veiller à ce que ce service réglementé essentiel puisse être assuré durablement dans les 30 prochaines années. Ce plan a été établi d'après les commentaires des principales parties prenantes et du public à chacune des étapes de son élaboration et confirme qu'il n'y a pas de solution universelle ou miracle pour résoudre les problèmes actuels et projetés de l'industrie.

Pour résoudre les problèmes de gestion des déchets, il faudra adopter une approche qui se décline en différents volets, en faisant appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte des déchets, à la technologie, à la promotion du changement auprès des ordres supérieurs de gouvernement et à l'évolution des comportements dans le public et l'industrie. Les recommandations reproduites dans le PDGDS s'étendent à la collecte et à la gestion des déchets des habitations et des immeubles à logements multiples en bordure de rue, des parcs et des autres lieux publics, des établissements et des opérations de la Ville, ainsi que des programmes partenaires existants. Nous recommandons d'adopter un total de 50 actions dans la foulée de l'évaluation exhaustive de ces actions ainsi que des consultations menées dans la collectivité et auprès des parties prenantes.

Les projections sur les déchets d'Ottawa et les habitudes dans l'élimination des déchets

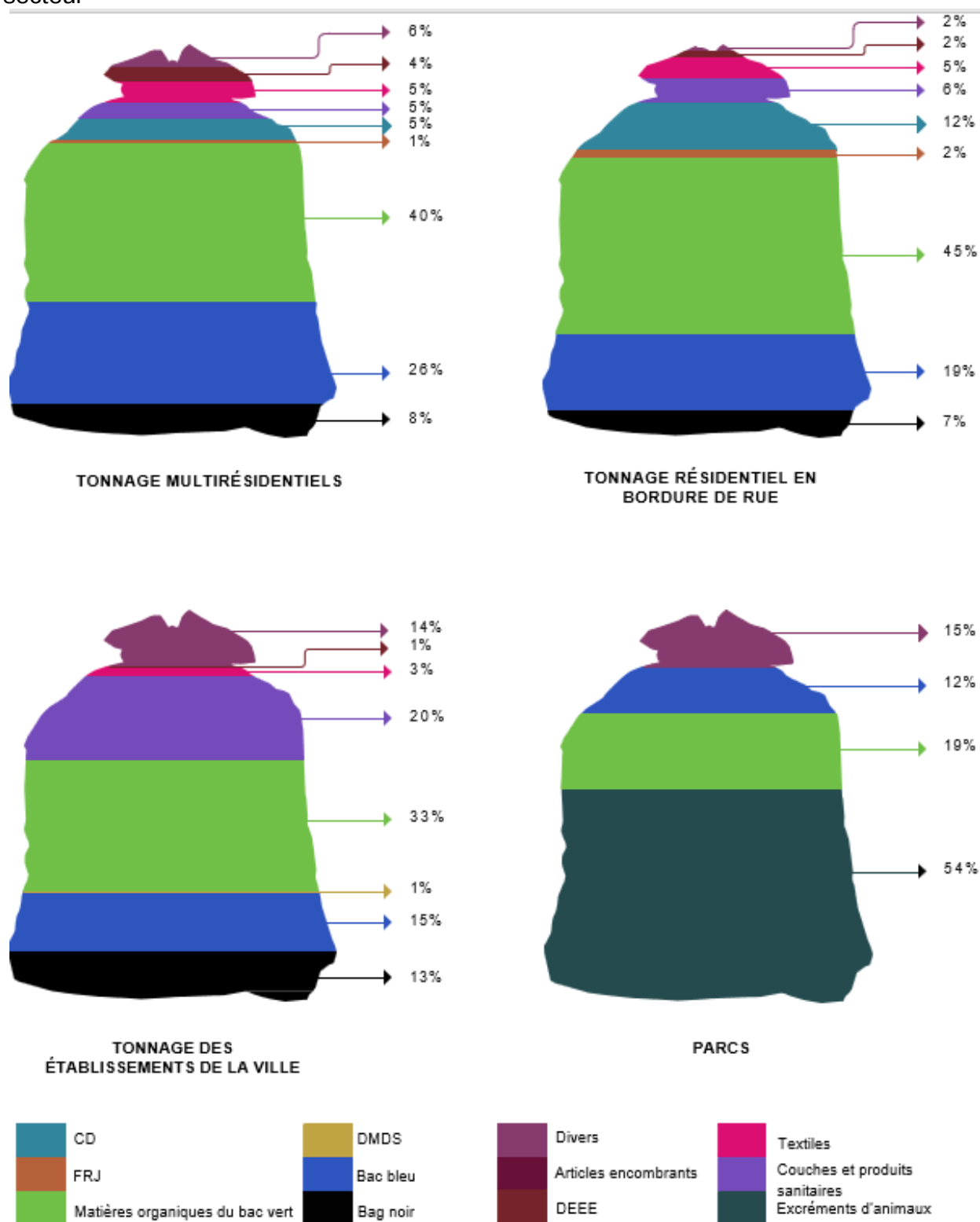
Les actions recommandées dans le PDGDS et l'ordre proposé pour les mettre en œuvre ont été fortement influencés par les commentaires des parties prenantes, par les tendances actuelles dans l'élimination des déchets, par la composition de l'ensemble des déchets, ainsi que par les projections sur les volumes de déchets si aucun changement n'est apporté. Les tonnages projetés ci-après sont des estimations globales établies d'après les données disponibles au moment de l'élaboration du PDGDS et peuvent être influencés par de nombreux facteurs, dont la réglementation, les changements apportés à la conception ou au conditionnement des produits, l'évolution des comportements des résidents dans la consommation et l'élimination des déchets et les fortes intempéries, entre autres.

En 2022, la Ville a géré un total de 352 200 tonnes de déchets, dont 190 200 tonnes d'ordures, 97 500 tonnes de matières organiques, de feuilles et de résidus de jardinage et 64 500 tonnes de matières recyclables. Dans l'ensemble, le taux de réacheminement des déchets de la Ville s'est chiffré à 46 %; le taux de réacheminement des déchets des habitations en bordure de rue s'est établi à 53 %, et le taux de réacheminement des immeubles à logements multiples s'est inscrit à 17 %.

En 2018 et 2019, on a mené des études sur la composition des déchets pour les ménages des habitations et des immeubles à logements multiples qui déposent leurs déchets en bordure de rue et pour les établissements de la Ville afin d'analyser les taux de participation au programme. Nous sommes également en train de mener une nouvelle étude vérificationnelle des déchets sur les quatre saisons. Ces études ont aussi permis de mieux analyser la composition des déchets d'Ottawa. La figure 3

illustre la composition des déchets qui restent dans le courant des déchets de la Ville pour les ménages des habitations et des immeubles à logements multiples qui déposent leurs déchets en bordure de rue, ainsi que pour les établissements de la Ville et pour les parcs. Parmi les catégories qui font toujours partie du courant de déchets, on aurait pu réacheminer, en faisant appel aux programmes existants offerts par la Ville, les feuilles et les résidus de jardinage, les matières organiques déposées dans les bacs verts, les produits dangereux et spéciaux, les appareils électroniques, les matières déposées dans les bacs bleus et les matières déposées dans les bacs noirs.

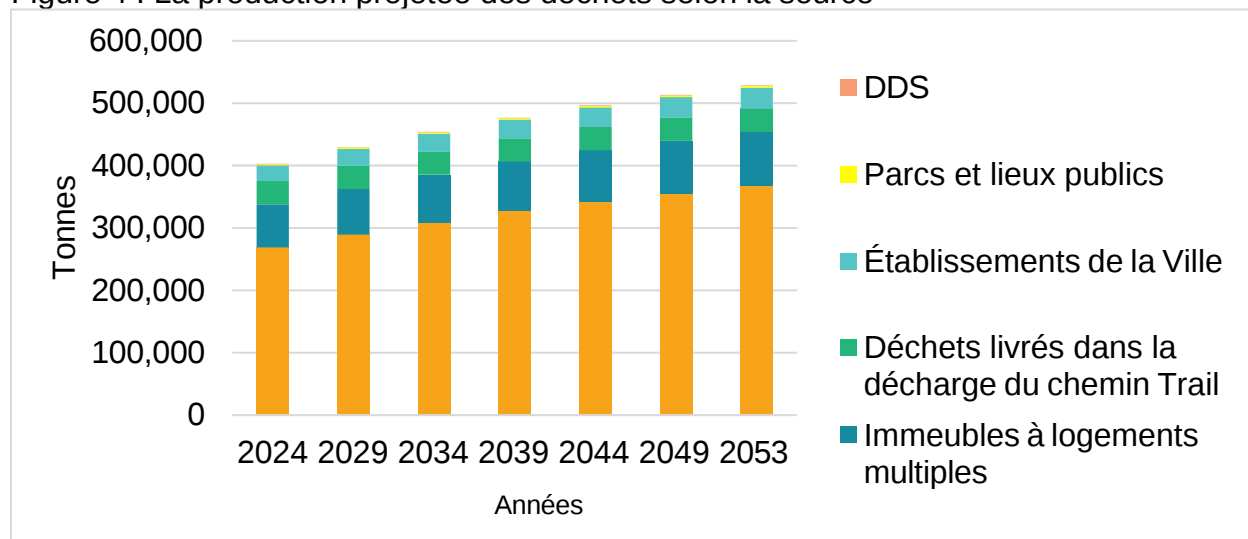
Figure 3 : Vue d'ensemble de ce qui fait toujours partie du courant de déchets par secteur



Selon les projections, la population d'Ottawa devrait s'établir à 1,5 million d'habitants environ en 2053. En raison de cette croissance de la population, le nombre de ménages d'Ottawa devrait augmenter de presque 40 % d'après les niveaux de 2024 (pour passer du total prévu de 445 000 ménages en 2024 à 623 000 en 2053).

Les projections de déchets comprennent la production totale estimative de déchets des ménages qui déposent les déchets en bordure de rue et des ménages qui habitent les immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, des parcs et des lieux publics, des produits dangereux et spéciaux (PDS) et des déchets qui sont éliminés directement dans la DCCT. Ces projections, présentées dans la figure 4, permettent d'estimer la quantité de déchets que la Ville doit gérer au fil des ans, d'après le système de gestion actuel des déchets (statu quo de la Ville), en supposant qu'il n'y aura pas de changements dans les programmes de la Ville.

Figure 4 : La production projetée des déchets selon la source



Aujourd'hui comme dans les 30 prochaines années, ce sont les ménages des habitations en bordure de rue qui devraient continuer de générer le plus fort volume de déchets à gérer (70 %), suivis des ménages des immeubles à logements multiples (16 %), des déchets déposés directement dans la DCCT (7 %), des établissements de la Ville (6 %), des parcs et des lieux publics (0,5 %), ainsi que des déchets dangereux et spéciaux (DDS) (0,2 %). Ces chiffres donnent une idée des moyens que devra prendre la Ville pour augmenter sa capacité de traitement des déchets et confirment que la capacité de la DCCT ne sera pas suffisante pour gérer ce volume de déchets dans l'avenir, à moins de mettre en œuvre les actions du PDGDS. Dans l'analyse de l'information de la figure 4, il est évident que ce sont les habitations en bordure de rue

qui continueront d'offrir la meilleure occasion de réduire et de réacheminer les déchets afin de minorer le volume de déchets à traiter et à enfouir dans la décharge contrôlée.

Vue d'ensemble des objectifs

En analysant le volume estimatif de déchets qu'Ottawa devra gérer pendant la durée de ce PDGDS, nous avons défini cinq objectifs qui permettront de connaître la mesure dans laquelle les 50 actions recommandées permettront de réaliser la vision « zéro déchet » d'Ottawa et de capter ce qu'il faut réaliser pour atteindre les objectifs du PDGDS :

1. **Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets** : Les actions qui relèvent de cet objectif sont priorisées à court terme (de 5 ans et moins), et on recommande de les lancer immédiatement pour réduire le volume de déchets générés en premier lieu. Gérer moins de déchets est économique pour les contribuables, empêche d'extraire des ressources naturelles et minore le volume de déchets qu'il faut gérer dans les installations où il faut les éliminer.
2. **Maximiser le recyclage des déchets** : Il est recommandé de prioriser à court terme (de 5 ans et moins) les actions qui relèvent de cet objectif et qui ont l'impact le plus retentissant lorsqu'il s'agit d'éviter d'enfouir les déchets dans les décharges contrôlées. Réacheminer un plus grand volume de déchets permet d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée et de réduire les émissions de GES, en plus de permettre de produire éventuellement recettes pour compenser le coût de ces programmes.
3. **Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes** : Il y aura toujours des déchets qu'on ne pourra pas réduire, réacheminer, ni recycler, et la décharge contrôlée de la Ville n'a pas suffisamment de place pour répondre à ses besoins projetés. Cet objectif prévoit des actions à explorer et à mettre en œuvre à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus) afin de répondre au besoin immédiat et projeté de libérer et d'augmenter la capacité de la décharge contrôlée et d'extraire un maximum de ressources et d'énergie dans ce courant du reliquat des déchets.
4. **Maximiser les progrès opérationnels** : Les actions qui relèvent de cet objectif permettent de maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces et qu'elles aient moins d'impact sur l'environnement.

- 5. Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville :** Pour réaliser la vision « zéro déchet », il faudra guider la collectivité et l'aider à changer ses modes de vie et ses pratiques de gestion des déchets. Les actions qui relèvent de cet objectif permettront aux résidents de savoir ce qu'ils peuvent faire pour réaliser la vision « zéro déchet » et aideront à amener l'industrie et l'ensemble de la collectivité à réduire, réutiliser et réacheminer les déchets.

Afin de profiter des économies de coûts et de ressources, les actions qui portent sur des difficultés et les possibilités comparables ont été regroupées dans les suites d'actions, et on recommande de mettre en œuvre simultanément les actions qui font partie de ces suites. Chaque suite d'actions comprend la description et la liste des actions qui en font partie, en plus de préciser les délais de planification et de mise en œuvre, les secteurs et les courants de déchets touchés, le tonnage prévu et réacheminé au lieu de l'enfouir dans la décharge contrôlée (le cas échéant), les considérations et les limitations, de même que les estimations globales des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation. Nous donnons, plus loin dans ce rapport, d'autres détails, notamment sur les coûts.

Les suites d'actions proposées dans le PDGDS sont stratégiquement pensées pour être planifiées et mises en œuvre dans les délais à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus) de l'horizon de planification de 30 ans (de 2024 à 2053). Dans l'ensemble, elles offrent l'occasion de promouvoir les changements de comportement dans la collectivité, de réduire considérablement le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, de réacheminer les précieuses ressources à recycler et à convertir en nouveaux produits et de mieux préserver et augmenter la capacité de la DCCT, ce qui donnera à la Ville le temps de choisir, de planifier et de mettre en œuvre sa prochaine solution pour l'élimination des déchets résiduels.

La plupart des suites d'actions à court terme expliquées ci-après pourraient se répercuter immédiatement sur le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée et apportent des avantages durables sur l'horizon du PDGDS. Nous faisons état ci-après des actions comprises dans les objectifs 1, 2 et 3. Pour de nombreuses actions à moyen et à long termes catégorisées dans les objectifs 4 et 5, il faudra réaliser des études complémentaires, réunir des données et établir des plans à court terme pour mieux en connaître le potentiel estimatif; or, elles devraient aussi permettre de réduire le volume des déchets à éliminer lorsqu'elles seront mises en œuvre. Voilà pourquoi, au moment d'écrire ces lignes, nous n'indiquons les incidences sur le système que pour les objectifs 1, 2 et 3. Les estimations actualisées des actions seront traitées dans la

réactualisation quinquennale du PDGDS lorsqu'on aura consacré d'autres travaux aux initiatives des objectifs 4 et 5.

Nous mettons aussi en lumière, ci-après, les baromètres de rendement auxquels fera appel le personnel en interne pour mesurer l'efficacité et l'efficience des différentes suites d'actions, ainsi que des actions correspondantes. Nous réunirons les données à consulter pour évaluer le rendement grâce à des missions de vérification des déchets, aux données sur les installations de traitement et sur les opérations de collecte et à des sondages annuels.

Le lecteur trouvera ci-après les détails de chaque objectif, de chaque suite d'actions correspondante, ainsi que des incidences estimatives sur le système et peut consulter d'autres détails dans la pièce justificative 1 annexée à ce rapport.

Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

En réduisant et réutilisant les déchets, on peut prévenir l'extraction des ressources naturelles et éviter d'emblée de produire des déchets. Les participants à la consultation ont souvent parlé de l'importance de prioriser la réduction et la réutilisation afin de protéger l'environnement et de réduire les coûts de la gestion des déchets. Les participants ont aussi invité la Ville à lancer rapidement ces initiatives dans le processus de planification de la gestion des déchets afin de respecter les principes-cadres du PDGDS et d'abaisser les coûts ou de reporter la nécessité de consacrer d'importants investissements aux activités projetées de gestion et de traitement des déchets. Nous avons défini, pour atteindre cet objectif, trois suites d'actions, constituées d'un collectif de neuf actions.

Suite d'actions 1 – Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets	
Description :	Accroître les efforts d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets dans toute la ville grâce à des partenariats stratégiques avec la collectivité et l'industrie, en encourageant financièrement les idées et les programmes innovants et en étendant ou en améliorant les programmes existants.
Actions comprises dans la suite :	• Partage des locaux/échanges/partage de la Bibliothèque/café-réparation (pour différentes matières)

	• Activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité • Élaborer des stratégies collectives, ainsi que les possibilités et les partenariats pour rehausser la réutilisation et le recyclage et pour éviter de produire des déchets. • Subsidés, rabais et subventions pour les options permettant d'éviter, de réduire ou de réutiliser les déchets • Étendre le programme Rapportez-les! • Amélioration du réacheminement des déchets textiles
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2027

Suite d'actions 2 – La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction	
Description :	Réduire le volume de déchets alimentaires généré sur le territoire de la Ville grâce à des stratégies de réduction étayées par l'information à donner aux résidents afin de mieux les sensibiliser au problème de déchets alimentaires et à ses impacts.
Actions comprises dans la suite :	• Mettre en œuvre la Stratégie de réduction des déchets alimentaires. • Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information sur la réduction des déchets alimentaires.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024

Suite d'actions 3 – La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux	
Description :	Élaborer un plan pour intégrer progressivement les besoins supplémentaires en gestion dans la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets dans les événements spéciaux mineurs et majeurs à Ottawa.
Actions comprises dans la suite :	• Promouvoir la minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2025-2028

Impacts estimatifs

Dans l'ensemble, on estime que les actions recommandées dans le cadre de l'objectif 1 devraient réduire d'environ 2 750 tonnes, sur les cinq premières années du PDGDS, le volume de déchets enfouis dans la décharge publique. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, ces actions recommandées devraient, selon les estimations, permettre d'éliminer un total de 31 050 tonnes à jeter normalement. À court terme, les actions de réduction ne devraient pas avoir d'impact considérable sur la durée utile de la DCCT; toutefois, le volume total réduit à long terme pourrait légèrement augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. À court terme, c'est grâce aux actions portant sur la réduction des déchets textiles, puis sur les déchets encombrants et sur les déchets de construction et de démolition des ménages, ainsi qu'à une moindre réduction des déchets électroniques des ménages, que l'on doit la plus grande partie de la réduction estimative des déchets. Ces estimations se fondent sur les actions dans lesquelles nous avons eu facilement accès aux données de la Ville ou de l'industrie pour établir des estimations.

Outre la réduction du tonnage, ces suites d'actions apportent des avantages fondationnels, puisqu'elles encouragent les changements de comportements : la promotion de ces actions permettra à la Ville de réussir à mettre en œuvre des actions projetées.

Le ciblage de la réduction des déchets alimentaires, secteur prioritaire émergent de l'industrie dans lequel on ne dispose guère de données, continue aussi de nous offrir

des perspectives considérables. Dans le cadre de la planification à court terme de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires proposée et des initiatives à caractère éducatif pour la réduction des déchets, nous évaluerons les impacts estimatifs, nous les soumettrons au Conseil municipal et nous les mettrons à jour dans le cadre de la réactualisation quinquennale du PDGDS.

Le lecteur trouvera, dans la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides, de plus amples renseignements sur les impacts estimatifs des courants de déchets; ce plan est joint à ce rapport dans la pièce justificative 1.

Le total des coûts à court terme (de la première à la cinquième année) pour les suites d'actions étayant l'objectif 1 est estimé à 4,35 millions de dollars. Le lecteur trouvera la répartition des coûts par suite d'actions dans la pièce justificative 4 jointe à ce rapport.

Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets

En maximisant le recyclage des déchets grâce à l'amélioration des initiatives existante et aux investissements consacrés aux nouveaux programmes de recyclage, on réduira le volume de matières actuellement enfouies dans la décharge contrôlée. Le personnel a appris, dans le cadre des consultations publiques, que l'on préfère prioriser le réacheminement des déchets dès le début du PDGDS afin de retarder la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée ou de faire appel à une technologie de substitution, essentiellement en raison des coûts. Le recyclage des matières a aussi pour effet de réduire les émissions de GES et de créer des occasions de réaliser des recettes pour pouvoir compenser les coûts de la gestion des déchets. Nous avons défini huit suites d'actions pour permettre d'atteindre cet objectif.

Suite d'actions 4 – L'amélioration de la séparation des déchets à la source	
Description :	Mettre en œuvre des actions pour maximiser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, notamment en adoptant une nouvelle politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et des actions pour encourager la participation.
Actions comprises dans la suite :	• Limite ferme pour le volume de déchets • Interdictions d'éliminer des matières

	• Mettre en application les impératifs de la séparation à la source pour les matières à recycler et les matières organiques.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2027

Suite d'actions 5 – Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples	
Description :	Mettre en œuvre des stratégies pour réduire la production de déchets et pour maximiser le réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.
Actions comprises dans la suite :	• L'action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville. • Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples • Fermeture des colonnes vide-ordures ou conversion de ces colonnes au Programme des vide-ordures des matières organiques dans les immeubles à logements multiples (projet pilote)
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2027

Suite d'actions 6 – Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville	
Description :	Mettre en œuvre des stratégies pour réduire le volume de déchets produits, pour maximiser le réacheminement des déchets et pour apporter des solutions circulaires dans les établissements appartenant à la Ville.
Actions comprises dans la suite :	• Élaborer la Stratégie municipale destinée à accroître la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. • Initiative de réduction des articles à usage unique • Réacheminement obligatoire des déchets dans tous les établissements de la Ville • Expansion du programme de réacheminement des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2028

Suite d'actions 7 – Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics	
Description :	Mettre en œuvre à grande échelle un programme complet de réacheminement des déchets, en prévoyant des bacs de recyclage et de collecte des matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire de la Ville.
Actions comprises dans la suite :	• Programme de réacheminement des déchets dans les parcs et dans les autres espaces publics

Délai de planification et de mise en œuvre :	2025-2028
---	-----------

Suite d'actions 8 – La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition d'habitations	
Description :	Mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets de construction et de démolition (CD), en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets de construction et de démolition d'habitations générés afin d'éviter de les enfouir dans la décharge contrôlée.
Actions comprises dans la suite :	Élaborer la stratégie du réacheminement obligatoire des déchets de CD d'habitations.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2028

Suite d'actions 9 – La stratégie de réacheminement des déchets encombrants	
Description :	Mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets encombrants en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets encombrants au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.
Actions comprises dans la suite :	Stratégie distincte pour la collecte et le recyclage des déchets encombrants

Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2028
---	-----------

Suite d'actions 10 – La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux	
Description :	Mettre au point une stratégie pour tâcher de réduire le volume de déchets dangereux et spéciaux produits et pour maximiser le réacheminement de ces déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée dont la Ville est responsable, compte tenu de la transition de la majorité des DDS avec le Programme provincial de la responsabilité individuelle des producteurs.
Actions comprises dans la suite :	• La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2026

Suite d'actions 11 – Les initiatives de développement durable	
Description :	Mettre en œuvre des mécanismes financiers pour les nouveaux projets d'aménagement et pour les projets de réaménagement afin d'encourager la réduction et le réacheminement des déchets pendant la phase de la planification et de l'élaboration, de même que pour compenser les dépenses en immobilisations liées à la croissance lorsqu'il s'agit d'assurer des services municipaux supplémentaires.
Actions comprises dans la suite :	• Frais des infrastructures de réacheminement des déchets pour les nouveaux projets d'aménagement

	• Redevances d'aménagement dans la croissance du réacheminement des déchets • Obligations pour les bâtiments écologiques
Délai de planification et de mise en œuvre :	2025-2027

Impacts estimatifs

On estime que les actions de l'objectif 2 devraient permettre de réacheminer approximativement 85 790 tonnes de déchets supplémentaires au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée au cours des cinq premières années du PDGDS. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, on estime que ces suites d'actions permettront de réacheminer un total de 970 520 tonnes au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. En 2053, la Ville devait produire chaque année environ 197 300 tonnes de déchets (en supposant que les actions du PDGDS sont mises en œuvre), et par conséquent, les économies prévues sur le tonnage grâce à la mise en œuvre de toutes les actions de l'objectif 2 représentent l'équivalent de quatre à cinq années estimatives pour la durée utile supplémentaire de la décharge contrôlée. C'est la suite d'actions de l'amélioration de la séparation à la source des déchets, qui cible essentiellement l'amélioration du réacheminement des déchets dans le secteur des habitations en bordure de rue, qui produira le plus d'impact, suivie de l'amélioration du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, ainsi que des parcs et des lieux publics. Comme dans l'objectif 1, ces estimations sont fondées sur les actions pour lesquelles nous avons pu facilement consulter les données de la Ville ou de l'industrie, et ces actions encourageront les résidents et la collectivité à changer de comportement en faisant plus massivement appel aux programmes de réacheminement existants et en mettant au point des stratégies pour encourager encore mieux le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la DCCT.

Lorsque les actions proposées et énumérées ci-dessus auront été mises en œuvre, nous nous attendons à ce que les articles encombrants et les déchets de CD représentent presque 28 % du reste des déchets à enfouir dans la décharge contrôlée. En raison de la forte prévalence des articles encombrants et des déchets de CD dans le courant des déchets, la Stratégie proposée pour la gestion des déchets de construction et de démolition des habitations et la Stratégie proposée pour les articles encombrants

devraient permettre de recenser les débouchés potentiels disponibles pour les matières à recycler; nous pourrions alors quantifier le potentiel de réacheminement de ces actions.

On estime à environ 15 millions de dollars, dans la durée à court terme (de la première à la cinquième année) de ce PDGDS le coût des huit suites d'actions ci-dessus. Pour de plus amples renseignements sur les coûts par suite d'actions, veuillez consulter la pièce justificative 4 jointe à ce rapport.

Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

Même si les activités et de réacheminement permettent de diminuer le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, il y aura toujours une part de déchets qui ne peut pas être captée dans les deux premiers objectifs et que la Ville devra gérer. Ces suites d'actions recommandées dans le cadre du PDGDS visent à récupérer les ressources et l'énergie conformément au principe-cadre du PDGDS veut que les déchets soient des ressources. Dans le cadre de la série de consultations 2, le personnel a appris que les résidents savent qu'il faut faire appel aux options projetées pour le réacheminement des déchets et promouvoir l'avancement des études de faisabilité se rapportant aux technologies de substitution pour la gestion des déchets. En outre, les participants étaient d'accord avec l'idée de se pencher sur les technologies qui cadrent avec la stratégie de l'Évolution énergétique de la Ville. Nous décrivons dans leurs grandes lignes, dans les suites d'actions ci-après, les actions à court et à long termes qui permettront de compter sur une nouvelle capacité d'élimination des déchets pour le courant du reliquat des déchets résiduels.

Suite d'actions 12 – La digestion anaérobie (DA) et la codigestion	
Description :	Faire appel à la digestion anaérobie dans le traitement des matières organiques domestiques et dans la production du gaz naturel renouvelable (GNR), conformément aux objectifs exposés dans le plan mis au point pour le projet de l'Évolution énergétique de la Ville.
Actions comprises dans la suite :	• Digestion anaérobie (DA) ou codigestion des eaux usées et des matières organiques au CEROP ou co-installation de l'infrastructure de traitement anaérobie pour les matières organiques au CEROP

Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2030
---	-----------

Suite d'actions 13 – La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage (FRJ)	
Description :	Augmenter le volume des FRJ collectés et compostés séparément par la Ville.
Actions comprises dans la suite :	• Compostage séparé des FRJ
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2026

Suite d'actions 14 – L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de l'installation de traitement	
Description :	Progresser dans l'élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité pour mettre en œuvre le traitement des déchets mixtes (TDM) ou la transformation des déchets en énergie en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune de ces technologies et en analysant les moyens de recourir aux technologies de traitement mécanique et biologique de concert avec la technologie retenue.
Actions comprises dans la suite :	• Traitement des déchets mixtes (prétri mécanique seulement) • Traitement mécanique et biologique • Incinération des déchets pour les transformer en énergie (combustion directe)

Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2026 (élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité seulement) Il se pourrait qu'on doive consacrer de 10 à 15 ans au total à la planification et à la mise en œuvre pour que l'installation soit complètement opérationnelle.
---	--

Suite d'actions 15 – La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement	
Description :	Mettre au point la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement en tenant compte de la production du gaz naturel renouvelable (GNR) lorsque l'accord de gestion des gaz d'enfouissement en vigueur arrivera à échéance, en 2027.
Actions comprises dans la suite :	• Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024 to 2027

Suite d'actions 16 – La Stratégie de la gestion des déchets résiduels	
Description :	Nous avons mis au point cette stratégie pour prolonger la durée utile de la DCCT, alors que les autres options du PDGDS sont destinées à réduire la production de déchets et à éviter d'enfouir les déchets dans la décharge contrôlée. Cette action consiste à agrandir la DCCT actuelle, en réacheminant une partie des déchets pour les enfouir dans les décharges privées, en plus de prévoir une option complémentaire mise au point pendant la série de consultations 2 afin de prolonger la durée utile de la DCCT en cessant de traiter les déchets ICI.

Actions comprises dans la suite :	• Agrandissement de la DCCT dans le périmètre existant • Recours à une décharge privée • Interdire les déchets industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) dans la DCCT.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2026 2024-2032 (agrandissement de la décharge dans le périmètre existant)

Impacts estimatifs

Dans la version provisoire du PDGDS, nous recommandons à la Ville de mener une étude de faisabilité à la fois pour l'incinération dans la transformation des déchets en énergie (TDE) et pour le traitement des déchets mixtes dans les cinq premières années du PDGDS, puisqu'on sait qu'il existe des technologies jugées viables et qui ont fait leurs preuves pour mieux réduire le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée et pour créer les occasions de produire de l'énergie ou de récupérer d'autres matières à recycler. L'étude de faisabilité comprendra une analyse complémentaire sur la compatibilité des courants de déchets, une analyse de rentabilité précisant les coûts et les perspectives de recettes, les impacts environnementaux et l'appui de ces technologies dans la collectivité. L'étude de faisabilité prévoit aussi un sondage des marchés pour connaître les différents modèles d'attribution des contrats et de réalisation des projets que la Ville peut envisager d'adopter, en tenant compte des leçons apprises dans le cadre des autres grands projets d'infrastructures de la Ville et de l'évolution constante du marché. Nous soumettrons à l'approbation du Conseil municipal, dans le cadre de son mandat actuel, une recommandation portant sur la technologie privilégiée et sur l'approche à adopter dans la réalisation. Le lecteur trouvera, dans la pièce justificative 1 jointe à ce rapport, d'autres détails sur les impacts de l'incinération pour la TDE et du TDM.

En supposant que l'on mettra en œuvre toutes les actions recommandées dans le PDGDS pour réduire et réacheminer les déchets, l'incinération dans la TDE permettrait de continuer d'exploiter la DCCT au-delà de l'horizon de planification de 30 ans. L'incinération pour la TDE offre des perspectives de production de recettes; or, les recettes ainsi produites ne devraient pas permettre de financer l'intégralité des coûts de l'exploitation de cette installation, comme en témoignent les installations déjà en service. Du point de vue des émissions de GES, on pourrait faire appel à l'installation

d'incinération pour la TDE afin de produire de la vapeur pour alimenter un réseau d'énergie de quartier et pour compenser l'utilisation du gaz naturel à base de combustible fossile pour chauffer les habitations et les immeubles, ce qui permettrait de réduire les émissions de la collectivité par rapport à l'approche actuelle de la Ville, qui consiste à faire appel à une décharge contrôlée en produisant de l'électricité à partir des gaz d'enfouissement.

Les installations de traitement des déchets mixtes (TDM) font appel à des technologies confirmées qui permettent de séparer mécaniquement les déchets ramassés par la Ville en les transformant en matières que l'on peut réacheminer et en matières que l'on peut enfouir dans la décharge contrôlée ou que l'on peut continuer de traiter en faisant appel à des technologies de substitution dans la gestion des déchets. Le traitement des déchets mixtes offre la possibilité de réacheminer chaque année un supplément de 30 000 tonnes de déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge privée, en supposant que les matières organiques récupérées ne sont pas surcontaminées et qu'on peut les traiter. Le TDM offre à lui seul la possibilité de prolonger d'environ quatre ans la durée utile de la DCCT, ce qui ne permettra pas d'atteindre l'objectif qui consiste à étendre la durée utile de la DCCT au-delà de la durée du PDGDS. L'accroissement du réacheminement des matières recyclables et organiques associé au TDM pourrait permettre de réduire les émissions de GES et d'augmenter les recettes, comme nous l'expliquons dans la pièce justificative 3 jointe à ce rapport.

Les actions proposées pour la digestion anaérobie des matières organiques, pour la collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage et pour la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement ne permettent directement de réduire et de réacheminer les déchets ni d'augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. Or, ces actions offrent à la Ville des perspectives considérables pour réduire les émissions de GES dans le système de gestion des déchets, pour augmenter les occasions d'abaisser les émissions de carbone de la collectivité en produisant de l'énergie renouvelable, en permettant d'atteindre les objectifs décrits dans le PDCC et en apportant de nouveaux courants de recette qui permettront de compenser les coûts de la gestion des déchets.

Si le gouvernement provincial approuve l'agrandissement de la DCCT, on pourrait gagner à concurrence de huit ans dans la capacité d'enfouissement de cette décharge. Il se pourrait qu'on doive compter 10 ans pour l'approbation et l'exécution de ce projet; c'est la raison pour laquelle nous recommandons d'adopter cette action spécifique dans un rapport législatif distinct (ACS2023-PWD-SWS-0006), de concert avec la version provisoire du PDGDS.

L'action qui consiste à réacheminer le tiers environ des déchets résidentiels pour les enfouir dans des décharges du secteur privé à Ottawa et dans la grande région de cette ville est une autre constituante de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels. Cette action vise à améliorer les économies dans la collecte, à réduire les frais de collecte et les émissions de GES et à augmenter la durée utile de la DCCT. Cette action a été traitée distinctement du PDGDS, puisqu'elle concorde avec le Contrat de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue 2026 ([ACS2023-PWD-SWS-0004](#)) et qu'elle a été approuvée en septembre 2023.

On estime que les suites d'actions à réaliser pour atteindre cet objectif coûteront approximativement 22 millions de dollars de la première à la cinquième année. Il est important de noter que cette somme de 22 millions de dollars comprend les coûts de trois études de viabilité pour les technologies de substitution dans la gestion des déchets. La Ville connaîtra mieux les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation prévus, ainsi que les recettes qu'elle pourrait produire éventuellement, lorsque les études de faisabilité seront terminées. Pour l'heure, les experts-conseils techniques du PDGDS ont établi les estimations des coûts dans leur ensemble; toutefois, nous présenterons au Conseil municipal des estimations plus exactes avant que le personnel enchaîne avec la directive de mettre en œuvre une ou plusieurs des technologies envisagées. Le lecteur trouvera dans la pièce justificative 4 ces estimations des coûts globales.

Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

Les trois premiers objectifs prévoient des actions pour permettre de réaliser les objectifs du PDGDS associés à la gestion directe des déchets et aux cinq niveaux de la hiérarchie de la gestion des déchets. Les actions qui relèvent de l'objectif 4 permettent de maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces et qu'elles aient moins d'impact sur l'environnement. Lorsqu'il a été question des actions suivantes avec les participants dans le cadre de la série de consultations 2, les parties prenantes étaient d'accord pour hâter la planification de ces actions; c'est pourquoi la planification serait prioritaire pour les trois premières années, et la mise en œuvre se déroulera en fonction des technologies qui auront fait leurs preuves et qui seront offertes, ainsi que de la mise en place des infrastructures voulues. Le lecteur trouvera dans la pièce justificative 2 de plus amples renseignements à propos de l'impact de la série de consultations 2 sur l'élaboration des actions qui relèvent de cet objectif.

Suite d'actions 17 – La mise à l'essai des autres conteneurs de collecte	
Description :	Mettre à l'essai d'autres conteneurs de collecte dans les parcs et les lieux publics, ainsi que dans les immeubles à logements multiples, par exemple les conteneurs pour la collecte souterraine, les conteneurs de plastiques à chargement frontal, les conteneurs multicourants et les bacs à déchets avec compacteurs alimentés à l'énergie solaire afin d'améliorer l'efficacité de la collecte et de rehausser l'accessibilité et l'esthétique.
Actions comprises dans la suite :	• Mettre à l'essai différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2026

Suite d'actions 18 – La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets	
Description :	Il s'agit d'équiper les conteneurs de la technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) afin de réunir de l'information en temps réel sur les services de collecte et le rendement et de s'assurer que les systèmes sont en place pour capter l'information sur les véhicules ou sur les programmes.
Actions comprises dans la suite :	• Technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs de collecte des déchets
Délai de planification et de mise en œuvre :	2028-2029 (immeubles à logements multiples) 2032-2033 (habitations en bordure de rue)

Suite d'actions 19 – Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue	
Description :	Réaliser des études pour examiner les économies à réaliser dans la collecte des déchets déposés en bordure de rue par rapport aux coûts, aux services et à la réduction des GES et revoir la possibilité d'offrir des services de collecte pour d'autres matières qui ne sont pas déjà ramassées en bordure de rue.
Actions comprises dans la suite :	• Collecte d'autres matières en bordure de rue • Recenser les économies dans la collecte des déchets en bordure de rue.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2030

Suite d'actions 20 – L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises	
Description :	Mener l'examen du Programme de sacs jaunes pour les entreprises, en se penchant sur les conditions d'admission et en étudiant les impacts des travaux de recyclage du programme de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP).
Actions comprises dans la suite :	• Mener l'examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2027

Suite d'actions 21 – La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue	
Description :	Remplacer les sacs par la collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue.
Actions comprises dans la suite :	• Collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue
Délai de planification et de mise en œuvre :	2030-2033

Suite d'actions 22 – L'innovation et la technologie	
Description :	Mettre au point une stratégie pour intégrer l'innovation dans les technologies et les approches adoptées pour la gestion des déchets solides afin de permettre à la Ville d'accomplir des progrès dans sa cible zéro déchet, dans la réalisation de l'économie circulaire et dans les mesures prises pour respecter les objectifs du Plan directeur sur les changements climatiques, notamment en menant un examen des solutions de rechange potentielles et des vocations complémentaires des propriétés foncières-tampons voisines de la DCCT.
Actions comprises dans la suite :	• Stratégie d'innovation et de technologie • Évolution projetée des terrains-tampons dans les alentours de la décharge contrôlée du chemin Trail et du site d'enfouissement de Nepean
Délai de planification et de mise en œuvre :	2025

Suite d'actions 23 – Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions	
Description :	Miser sur les travaux antérieurs et projetés de la Ville relativement au parc automobile vert et à la stratégie de l'Évolution énergétique, en se penchant sur différentes possibilités, dont les différents types de carburants, y compris le gaz naturel renouvelable (GNR), ainsi que les véhicules hybrides ou électriques pour le parc de véhicules de collecte des déchets solides.
Actions comprises dans la suite :	• Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions
Délai de planification et de mise en œuvre :	2027-2033

Impacts estimatifs

Puisque ces suites d'actions portent essentiellement sur la planification et sur les améliorations à apporter éventuellement aux services, il est difficile de prédire, au moment d'écrire ces lignes, leurs impacts sur la réduction et le réacheminement des déchets et sur l'augmentation de la capacité de la décharge contrôlée. Dans la phase de la planification, le personnel se penchera sur les moyens grâce auxquels les actions relevant de cet objectif permettront d'améliorer le service à la clientèle, d'augmenter l'accessibilité des programmes, de réaliser des économies opérationnelles et d'assurer le succès dans l'ensemble. Dans le PDGDS, on estime qu'il faudra consacrer environ 4 millions de dollars à la promotion de ces suites d'actions entre la première et la cinquième année.

Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la Ville

Même si le PDGDS obligera la collectivité à changer sa façon d'envisager et de gérer les déchets pour que ce plan soit fructueux, il faudra aussi, pour réaliser la vision « zéro déchet », que les normes sociales évoluent considérablement. Dans la foulée des commentaires réunis pendant la série de consultations 2, le personnel recommande de mettre en œuvre rapidement ces suites d'actions dans le processus de planification de la gestion des déchets afin d'aider les résidents à apporter les changements dans leurs

moyens de gérer leurs déchets, ce qui est nécessaire pour assurer le succès et la durabilité de la gestion des déchets dans l'avenir.

Suite d'actions 24 – La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan	
Description :	L'amélioration des investissements consacrés par la Ville aux efforts de promotion et d'information (PI) et à la sensibilisation, pour consacrer les mêmes investissements que les municipalités comparables, est un élément essentiel du succès des différentes actions recommandées reproduites dans le Plan directeur de la gestion des déchets solides, pour informer les résidents et les entreprises et pour promouvoir l'évolution des comportements nécessaires afin de réaliser la vision de la Ville dans la culture zéro déchet et l'économie circulaire.
Actions comprises dans la suite :	• Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées. • Stratégie de gestion des changements de comportement. • Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information. • Élaborer et mettre en œuvre les outils de marketing et de communication.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2024-2025

Suite d'actions 25 – La Stratégie de l'économie circulaire	
Description :	Mettre au point la Stratégie de l'économie circulaire pour qu'elle cadre avec les efforts du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et pour constituer la structure principale et le plan d'action primaire afin de définir les moyens grâce auxquels Ottawa réalisera sa vision aspirationnelle de devenir une ville zéro déchet et circulaire. Cette option consisterait à mettre sur pied le Comité de l'économie circulaire, qui se consacrerait à ces questions et qui réunirait des représentants de différentes directions générales, avec le concours de parties prenantes externes et d'experts de l'industrie, afin de mettre au

	point la Stratégie de l'économie circulaire collective et organisationnelle et le plan d'action correspondant. Dans l'ensemble, cette stratégie : • permettrait de se pencher sur l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les structures-cadres de l'attribution des marchés publics de la Ville et de mettre en œuvre des plans d'action dans l'ensemble des directions générales; • consisterait à analyser les leviers, les initiatives et les actions de la politique municipale que la Ville pourrait mettre en œuvre pour assurer la transition de la collectivité avec l'économie circulaire; • permettrait de se pencher sur les occasions de devenir un carrefour d'innovation pour les perfectionnements de l'économie circulaire afin d'accélérer la transition de l'industrie et de la collectivité avec l'économie circulaire.
Actions comprises dans la suite :	• Élaborer la Stratégie de l'économie circulaire et de la mettre en œuvre.
Délai de planification et de mise en œuvre :	2025-2027

Impacts estimatifs

Comme dans l'objectif 4, ces suites d'actions ne devraient pas donner lieu directement à la réduction et au réacheminement des déchets ni à l'augmentation de la capacité de la décharge contrôlée; elles sont plutôt appelées à étayer les différentes actions afin d'obtenir tout le succès voulu et d'améliorer le service à la clientèle ainsi que l'efficacité opérationnelle. Les coûts prévus pour ces suites d'actions dans la première à la cinquième année s'élèvent à 7 millions de dollars.

Le lecteur trouvera de plus amples renseignements sur toutes les suites d'actions proposées dans la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides, jointe à ce rapport dans la pièce justificative 1. S'agissant de la mise en œuvre, toutes les suites d'actions sont destinées à être planifiées et mises en œuvre à court terme (dans le délai de 5 ans ou moins), à moyen terme (dans le délai de 6 à 10 ans) et à long terme (dans le délai de 11 ans et plus) de l'horizon de planification de 30 ans (2024-2053). Nous avons tenu compte de plusieurs facteurs dans l'élaboration de ce

calendrier, à savoir :

- la vision, les principes-cadres, les buts et les objectifs du PDGDS;
- la structure-cadre de la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets;
- les commentaires recueillis dans la consultation du public et des parties prenantes;
- le changement de comportement potentiel à prévoir pour assurer le succès de certaines suites d'actions;
- les coûts associés à la mise en œuvre de chaque suite d'actions et du système recommandé dans son ensemble.

Le rapport sur « Ce que nous avons appris » dans la série de consultations 2 (joint au présent rapport dans la pièce justificative 2) donne des détails des commentaires réunis pendant les consultations. En outre, l'appendice B de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides indique comment nous nous sommes inspirés des commentaires recueillis dans le cadre des consultations, de concert avec les considérations opérationnelles et financières, afin de prioriser et d'adapter les suites d'actions.

Les calculs de la durée utile de la décharge contrôlée

Comme l'indique la section Contexte de ce rapport, la [Stratégie de gestion des déchets résiduels](#) invite le personnel à mettre au point une méthodologie de calcul de la durée utile de la décharge contrôlée en faisant appel à des indicateurs plus prédictifs, afin d'évaluer exactement le reliquat de la durée utile de la DCCT pour s'en inspirer dans la planification à long terme des Services des déchets solides.

Le Conseil municipal sait sans doute que la durée utile de la décharge contrôlée est une mesure très variable. Comme nous l'expliquons dans la [Note de service au Conseil municipal](#) du 12 juin 2023 :

« L'estimation de la durée utile du site de la décharge est toujours l'objet d'une grande incertitude, et seul l'espace aérien restant est connu avec une certitude raisonnable. Le rythme auquel cet espace aérien sera utilisé dépend des quantités de déchets qui seront livrées pour être enfouies et de l'efficacité de l'enfouissement. L'efficacité de l'enfouissement varie en fonction des types de déchets livrés et de plusieurs variables opérationnelles. Par exemple, l'accélération des projets de recouvrement final de la décharge pour répondre aux inquiétudes réglementaires pourrait avoir pour effet d'amoinrir l'efficacité

de l'enfouissement, puisqu'on ne peut pas alors faire appel au tassement de l'espace aérien. Ou encore, les quantités de déchets livrées éventuellement pourraient varier considérablement par rapport aux valeurs moyennes constatées auparavant (par exemple, si on devait réussir à accroître le réacheminement des déchets). »

En sachant que la durée utile de la décharge contrôlée dépend de nombreux facteurs complexes, et non seulement du volume de déchets livrés, les Services des déchets solides ont travaillé en collaboration avec des experts techniques afin de mettre au point une méthodologie à laquelle on peut faire appel pour prédire et évaluer le succès des changements à apporter aux politiques. Cette méthodologie priorise le volume de déchets que l'on peut réacheminer au lieu de l'enfouir dans la décharge contrôlée, ce qui permet de calculer l'espace aérien supplémentaire estimatif que l'on pourrait gagner en mettant en œuvre une nouvelle politique ou un nouveau programme. En priorisant l'espace aérien supplémentaire que l'on peut gagner en mettant en œuvre une nouvelle politique ou un nouveau programme, le personnel peut estimer les impacts sur la durée utile de la décharge contrôlée, s'il le souhaite, en faisant appel aux estimations les plus récentes du RAS comme référentiel pour le reliquat de la durée utile de la décharge contrôlée. Mais surtout, cette méthodologie peut servir à mesurer le succès des initiatives de réacheminement dans le cadre des missions de vérification des déchets et à mettre au point des programmes plus efficaces si leur rendement ne produit pas les résultats voulus. Il est important de noter que parce que les estimations du RAS sont modifiées par les nombreux facteurs énumérés ci-dessus, l'impact des changements apportés aux politiques est lui aussi appelé à changer proportionnellement.

En calculant et en comptabilisant le tonnage réacheminé, le Conseil municipal et le personnel pourront compter sur une approche qui leur apportera des critères plus pertinents et mesurables pour surveiller et comptabiliser le réacheminement et l'élimination des déchets, de même que pour prédire l'impact des décisions à prendre dans le cadre des politiques sur la capacité en espace aérien de la décharge contrôlée et sur les moyens qui permettront de prolonger éventuellement la durée utile, ce qui est essentiel pour permettre au Conseil municipal de prendre des décisions.

Les impacts du système sur les émissions de gaz à effet de serre

Comme nous l'expliquons dans la section Contexte de ce rapport, l'élaboration du PDGDS concordera avec le [Plan directeur sur les changements climatiques](#) (PDCC) de la Ville et avec la [stratégie de l'Évolution énergétique](#) et en assurera l'appoint. Dans le cadre de l'Évolution énergétique, on prévoyait que le réacheminement des déchets

organiques au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée et la production du gaz naturel renouvelable constituaient l'une des cinq premières actions à mener pour atteindre les cibles approuvées par le Conseil municipal dans la réduction des émissions de GES.

Les quatre grandes activités du PDGDS qui viennent promouvoir la réalisation des objectifs du PDCC et de l'EE consistent à :

- réduire, éviter et réutiliser les déchets;
- augmenter le réacheminement des déchets organiques;
- produire du gaz naturel renouvelable à partir des déchets organiques et des déchets alimentaires;
- mener la transition avec un parc automobile sans émissions.

La version provisoire du PDGDS, jointe à ce rapport dans la pièce justificative 1, donne des détails sur le potentiel de réduction des émissions de GES associé à chacune de ces grandes activités.

En outre, les technologies proposées pour la gestion des déchets résiduels, évoquées dans le PDGDS et recommandées pour faire avancer l'élaboration de l'analyse de faisabilité et de l'étude de rentabilité permettent aussi de réduire les émissions de GES. On pourrait faire appel à une installation d'incinération dans la TDE pour produire de la vapeur afin d'alimenter un réseau d'énergie de quartier et de compenser le gaz naturel produit à partir des combustibles fossiles pour chauffer les habitations et les immeubles, ce qui permettrait de réduire les émissions de la collectivité par rapport à l'approche actuelle adoptée par la Ville dans l'enfouissement des déchets dans la décharge contrôlée en produisant de l'électricité grâce aux gaz d'enfouissement. Le TDM pourrait aussi permettre de réduire l'empreinte carbone de la Ville en réacheminant les déchets organiques supplémentaires issus de la décharge contrôlée. La version provisoire du PDGDS, jointe à ce rapport dans la pièce justificative 1, comprend les estimations du potentiel de réduction des GES associé à ces deux technologies; nous reproduisons de plus amples renseignements dans le Mémoire technique sur les GES, joint à ce rapport dans la pièce justificative 3.

Le financement

Estimations financières

La version provisoire du PDGDS comprend 50 actions destinées à promouvoir le changement et à réaliser l'énoncé de la vision et les objectifs du PDGDS approuvés par le Conseil municipal. La plupart des actions proposées visent essentiellement à réduire le volume de déchets générés et à éliminer, prévoient d'améliorer les services offerts à la collectivité et ont pour objectif de réduire l'impact environnemental des déchets gérés. Si certaines de ces actions apportent des recettes nouvelles à la Ville, la plupart réclameront des investissements considérables et un financement qu'il faudra mener à bien. Puisque la version provisoire du PDGDS est un document de planification global, l'analyse financière donne un coût estimatif pour l'ensemble du système recommandé et permet d'établir une comparaison des coûts entre les actions recommandées. Ces estimations ont été mises au point avec KPMG, l'expert-conseil technique du Plan directeur de la gestion des déchets solides, de concert avec la Direction générale des services des finances de la Ville.

Parce qu'il est difficile de prédire les coûts éventuels, en raison des impacts considérables d'un ensemble de facteurs du marché et de la conjoncture macroéconomique, il n'est pas tenu compte, dans les estimations ci-après, de l'indexation ni de l'inflation des coûts. C'est pourquoi il est important de noter que les coûts réels engagés si les actions recommandées sont mises en œuvre seront probablement différents de ceux qui sont exposés dans le présent document ou supérieurs. Nous mettrons au point des estimations financières plus précises dans la version provisoire du Plan financier à long terme de la gestion des déchets solides qui accompagnera la version finale du Plan directeur de la gestion des déchets solides en 2024. Les estimations des coûts seront aussi réactualisées à des intervalles de cinq ans et pour chacun des mandats du Conseil municipal, conformément aux normes adoptées par les Services financiers dans le Plan financier à long terme.

Budget de base nécessaire pour continuer d'assurer les services de gestion des déchets solides

Dans les 10 prochaines années (2023-2032), il faudra engager des dépenses en immobilisations de l'ordre de 200 millions de dollars, dont une part importante, d'environ 130 millions de dollars, pour financer les frais réglementaires de la décharge contrôlée existante et permettre d'assurer les services actuels de gestion des déchets pour les résidents. Ces chiffres ne font pas état du financement des actions de la version

provisoire du PDGDS : ils ne correspondent qu'aux services actuellement offerts (« statu quo ») et comprennent différentes dépenses en immobilisations, dont le renouvellement des actifs et du parc automobile, les mises à niveau technologiques, la planification à long terme, ainsi que les dépenses liées à la décharge contrôlée. Ces estimations sont établies d'après le Plan décennal des infrastructures de la Ville, qui est actualisé chaque année dans le cadre du processus de budgétisation de la municipalité pour tenir compte des estimations de coûts à jour. Il faut aussi prévoir un coût estimatif de 350 millions à 400 millions de dollars pour une nouvelle décharge contrôlée ou pour faire appel à une technologie de substitution, ce qui n'est pas compris, à l'heure actuelle, dans le Plan décennal des infrastructures de la Ville.

Le Fonds de réserve des immobilisations pour la collecte des déchets solides est actuellement déficitaire et ne permet pas de financer ces besoins projetés pour continuer d'assurer les services actuels. En outre, au cours des dernières années, la proportion des taxes foncières municipales affectée aux Services des déchets solides et qui permet de financer les programmes de réacheminement n'a pas permis de financer l'intégralité des coûts de ces programmes. C'est pourquoi les excédents dégagés sur les redevances d'utilisation ont servi à financer les programmes de réacheminement, au lieu de les affecter à la réserve de financement des Services des déchets solides. Même si on ne met pas en œuvre les actions recommandées dans le PDGDS, il faudra hausser les taux d'imposition pour financer le coût des besoins de la Ville actuellement prévus dans le budget.

Depuis 2020, le Conseil municipal a approuvé des hausses de taux comprises entre 8 \$ et 12 \$ par ménage et par an pour répondre aux besoins en financement permettant d'assurer l'intégralité des opérations de gestion des déchets solides et pour ramener en position excédentaire la réserve des immobilisations. Malgré ces récents investissements, les hausses du Plan décennal des infrastructures de la Ville et des taux historiques ne seront pas suffisantes pour financer les opérations projetées. Nous sommes en train de mettre au point un plan financier à long terme (PFLT) pour présenter un modèle de financement durable et abordable afin de financer les besoins actuels et projetés dans les services de gestion des déchets solides, ainsi que les actions du Plan. Dans sa portée, le PFLT prévoit des activités qui consistent à :

- se pencher sur les restrictions dans la limitation de la dette pour savoir si les coûts du programme de gestion des déchets peuvent être assez bien répartis sur les prochaines décennies;

- évaluer la possibilité de répartir, sur plusieurs années, les importantes dépenses en immobilisations prévues en 2030 et en 2044 afin d'alléger le fardeau financier durant ces années;
- évaluer les incidences des politiques et des questions sociales et financières dans la hausse des droits d'utilisation pour les résidents de la Ville;
- revoir toutes les hausses planifiées des droits d'utilisation et penser à apporter des mises au point d'après les coûts prévus du programme de gestion des déchets et dans le respect des paramètres de l'abordabilité.

Le PFLT sera présenté au Comité et au Conseil municipal pour approbation, de concert avec la version définitive du Plan directeur de la gestion des déchets solides, au deuxième trimestre de 2024.

Les impacts financiers estimatifs des actions potentielles

Les actions recommandées dans le PDGDS obligeront à investir environ 290 millions de dollars en nouvelles dépenses en immobilisations, en plus des investissements à consacrer au maintien du statu quo dans les services de gestion des déchets et à l'application des exigences de la réglementation, selon les modalités exposées ci-dessus. Les frais d'exploitation devraient augmenter à hauteur de 20 millions de dollars par an d'ici 2031. En réduisant le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée, on estime à environ 4,3 millions de dollars par an, en dollars de 2023, les économies sur la valeur liquidative moyenne estimative en préservant l'espace aérien de la décharge contrôlée du chemin Trail.

Si la Ville décide de faire appel à une technologie de substitution dans la gestion des déchets, par exemple l'incinération pour la TDE ou le TDM, il faudra engager des coûts supplémentaires; l'incinération pour la TDE représente l'option la plus économique parce qu'elle coûte plus cher en dépenses en immobilisations, mais qu'elle coûte moins cher en frais d'exploitation et qu'elle offre un meilleur potentiel de recettes. Ces deux technologies pourraient retarder encore la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée, ce qui permettrait de réaliser d'autres économies sur les coûts ou de reporter des investissements.

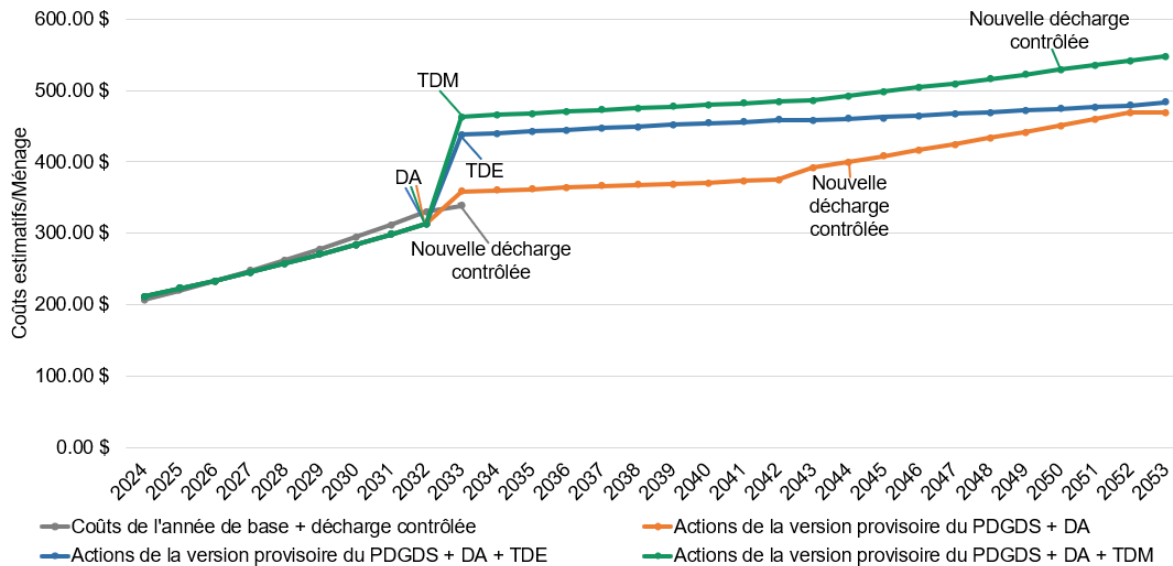
Les dépenses en immobilisations pour une installation d'incinération pour la TDE sont estimées à une somme comprise entre 450 millions et 500 millions de dollars; les frais annuels d'exploitation devraient être de l'ordre de 25 millions de dollars par an, et les recettes compensatoires annuelles sont estimées à 14 millions de dollars par an

approximativement. On estime à une somme comprise entre 60 millions et 70 millions de dollars les dépenses en immobilisations à consacrer à l'installation de TDM, à 41 millions de dollars par an les frais d'exploitation annuels et à 2 millions de dollars par an les recettes compensatoires annuelles. Ces deux technologies permettraient de décaler encore la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge contrôlée ou dans l'augmentation de la capacité d'enfouissement.

Même si on ne met pas en œuvre les actions recommandées dans le PDGDS, il faudrait hausser les taux pour financer le coût des besoins en infrastructures prévus sur 10 ans, tels qu'ils sont connus actuellement, ainsi que d'une nouvelle décharge contrôlée. La figure 5 ci-après fait état des hausses prévues dans le financement à consacrer selon quatre scénarios potentiels :

- le financement des services de l'année de base (statu quo) et la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée;
- PLUS le financement des actions de la version provisoire du PDGDS;
- PLUS le financement des actions de la version provisoire du PDGDS, ainsi que d'une installation d'incinération pour la transformation des déchets en énergie (TDE);
- PLUS le financement des actions de la version provisoire du PDGDS, ainsi que d'une installation de traitement des déchets mixtes (TDM).

Figure 2 : Les coûts prévus par ménage



Note : Les points indiquent les années au cours desquelles les installations seront opérationnelles.

Comme nous l'indiquons ci-dessus, c'est dans les 10 premières années au cours desquelles on planifie de mettre en œuvre la majorité des initiatives qu'il faudrait engager les surcoûts les plus importants sur la durée de 30 ans du PDGDS. Ces surcoûts devraient s'aplanir en 2034, sauf qu'il faudra consacrer aux infrastructures un investissement considérable au milieu des années 2040 pour aménager une nouvelle décharge contrôlée.

Parce que le Plan directeur de la gestion des déchets solides est une structure-cadre stratégique de planification globale, il faut noter que les projections financières exposées ci-dessus sont libellées en dollars de 2023 et qu'elles représentent un point de départ dans l'analyse de l'ampleur des investissements à consacrer pour mieux mettre en œuvre ces actions et qu'elles pourraient évoluer. Dans le cadre de la version finale du Plan directeur de la gestion des déchets solides à déposer l'an prochain, il se pourrait que le Conseil municipal donne pour consigne au personnel de commencer à planifier la mise en œuvre dans les cas où les estimations financières peuvent être affinées d'après le mode de conception des programmes et des infrastructures et selon le modèle retenu pour les services à assurer (soit les partenariats publics-privés, les initiatives menées par la collectivité ou les installations dont la Ville est propriétaire et exploitant). Il y aura de nombreux points de contact avec le Conseil municipal lorsque la version finale du Plan directeur aura été approuvée pour lui demander de délivrer d'autres approbations avant d'enchaîner avec la mise en œuvre des différentes

initiatives et stratégies. En outre, dans l'élaboration du Plan financier à long terme des Services des déchets solides, nous tiendrons compte des différentes stratégies de financement afin de minorer les fortes variations dans les hausses de coûts pour les résidents, tout en proposant des hausses de coûts plus raisonnables et prévisibles, afin d'équilibrer les dépenses en immobilisations dans le respect de paramètres abordables. Pour de plus amples renseignements sur la répartition des coûts par suite d'actions, veuillez consulter la pièce justificative 1 jointe à ce rapport.

Les clés du succès

Pour mettre en œuvre les 50 actions du PDGDS et pour réaliser la vision zéro déchet, il faudra compter sur la participation et la collaboration des parties prenantes dans l'ensemble de la Ville et de toute la collectivité d'Ottawa. En particulier, le succès du PDGDS dépendra :

- **de la participation et du changement de comportement de la collectivité** – dans bien des cas, pour mettre en œuvre les actions du PDGDS relatives à la réutilisation, à la réduction et au réacheminement des déchets, il faudra compter sur la participation massive des résidents de toute la ville. On peut encourager et améliorer la participation en étendant les programmes et les initiatives de sensibilisation et d'information; toutefois, la participation collective à grande échelle obligera à transformer les comportements et à remplacer la pratique actuelle de création et d'élimination des déchets par des efforts d'évitement, de réduction, de réutilisation et de recyclage de ces déchets;
- **du succès des partenariats** – de nombreuses actions du PDGDS obligent à nouer des partenariats avec les différentes parties prenantes, soit les entreprises, les organisations communautaires et les organismes non gouvernementaux, pour connaître un succès optimal. La consultation de ces groupes a été essentielle durant l'élaboration du PDGDS, et ces partenariats continueront d'être indispensables, surtout dans la planification et la mise en œuvre des différentes initiatives de réutilisation, de réduction et de recyclage des déchets.
- **de la collaboration interne** – la portée du PDGDS s'étend à la collecte et au traitement des déchets des habitations en bordure de rue et des immeubles à logements multiples, des parcs et des autres lieux publics, des établissements et des opérations de la Ville, ainsi que les programmes partenaires existants. La gestion et l'amélioration des programmes relatifs aux déchets doivent concorder

avec les autres projets, opérations et initiatives de la Ville menés par différentes directions générales internes;

- **de la coopération des trois ordres de gouvernement** – pour réaliser la vision « zéro déchet », il faudra mettre constamment en œuvre différentes politiques et lois à plusieurs niveaux de gouvernance. La coopération continuera de représenter une part importante des travaux consacrés à la vision zéro déchet pour permettre de s'assurer que les différents outils et instruments qu'utilisent les trois ordres de gouvernement concordent et permettent de miser sur les efforts des uns et des autres.

Les prochaines étapes dans la finalisation du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Lorsque le Conseil municipal aura pris connaissance de ce rapport législatif, le personnel de la Ville entamera le troisième et dernier cycle de consultations pour l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides, soit la série de consultations 3. Cette série de consultations servira essentiellement à porter à la connaissance des parties prenantes les incidences de la version provisoire du PDGDS, en plus de leur faire savoir que leurs commentaires, recueillis dans les séries de consultations 1 et 2, ont été intégrés jusqu'à maintenant dans l'élaboration du PDGDS; cette série de consultations sera, pour les résidents et les parties prenantes, l'occasion de poser des questions au personnel et de livrer des commentaires et des réflexions sur la version provisoire du PDGDS avant de déposer la version finale de ce plan au deuxième trimestre de 2024.

La série de consultations 3 sera lancée à l'occasion des séances d'information des parties prenantes lorsque le Conseil municipal aura pris connaissance, le 6 décembre 2023, de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides. À partir de la mi-janvier jusqu'en février, nous tiendrons, sur tout le territoire de la Ville, des séances portes ouvertes en présentiel, ainsi que des séances virtuelles. Le personnel se réunira aussi individuellement avec tous les membres du Conseil municipal pour réunir leurs commentaires au nom des résidents, et il sera tenu compte de leur avis dans la version définitive du PDGDS. Ce calendrier vise à tenir compte des séries de consultations publiques en cours relativement à d'autres projets de la Ville comme le parc Lansdowne 2.0, le Budget 2024, ainsi que les examens des services menés par le Conseil municipal. Les dates de ces séries de consultations tiennent également compte de la baisse typique de la participation du public au plus fort des fêtes de fin d'année, entre la fin de décembre et le début de janvier.

De concert avec le dépôt, au deuxième trimestre de 2024, de la version définitive du Plan directeur de la gestion des déchets solides, le personnel soumettra aussi aux membres du Comité et du Conseil municipal la version proposée du Plan financier à long terme pour les Services des déchets solides, pour étude et approbation, comme nous l'indiquons dans ce rapport.

Si le Conseil municipal approuve la version définitive du Plan directeur de la gestion des déchets solides en 2024, le personnel lancerait les actions dans les suites d'actions correspondantes. Des comptes rendus seraient communiqués au Conseil selon les besoins, à mesure que les actions sont planifiées et avant qu'elles soient mises en œuvre, ainsi que dans le cadre des rapports annuels sur le rendement. En outre, des mises à jour seraient apportées tous les cinq ans, à partir de 2029, à l'ensemble du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Il n'y a pas de répercussions financières associées aux recommandations du rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Rien n'empêche, juridiquement, le Comité et le Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Ce rapport s'étend à l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs n'ont pas fait de commentaires pour ce rapport.

CONSULTATIONS

Le rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides décrit dans ses grandes lignes la Stratégie de communication et de consultation du PDGDS, qui comporte trois séries différentes d'activités de consultation, afin de veiller à ce que les membres du Conseil municipal, les parties prenantes et les résidents aient toutes les occasions voulues d'exprimer leurs commentaires et leurs réflexions sur chacune des phases du Plan.

Parce qu'il sait que les parties prenantes et les résidents qui pourraient souhaiter participer à l'élaboration du PDGDS viennent de tous les horizons, le personnel fait

appel à toute une panoplie d'outils de communication pour mieux faire connaître les activités de consultation offertes. Le personnel a aussi fait appel au point de vue de l'équité et de l'inclusion de la Ville pour nouer des liens avec les différents groupes qui risquent d'être exclus afin de diffuser l'information sur les activités de consultation. Nous avons encouragé les particuliers à participer aux ateliers en ligne ou aux groupes de discussion pour s'assurer de tenir compte des points de vue qu'ils expriment.

La version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides s'inspire d'un socle solide de commentaires exprimés par les parties prenantes dans les séries de consultations 1 et 2, selon les modalités exposées dans ce rapport et selon les détails reproduits dans la pièce justificative 2 jointe audit rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les actions prévues dans la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides, s'il est adopté au deuxième trimestre de 2024, seraient mises en œuvre conformément au *Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées* (RNAI) de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), ainsi qu'aux Normes de conception accessible (NCA) de la Ville, le cas échéant.

Toutes les initiatives informationnelles et campagnes promotionnelles se dérouleront en faisant appel aux formats accessibles et aux moyens d'aide à la communication, dont le sous-titrage des vidéos et le texte de remplacement des images. En outre, tout le contenu Web du Plan directeur de la gestion des déchets solides sera conforme au niveau AA des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du consortium World Wide Web.

La Ville sait qu'à Ottawa, de nombreuses personnes en situation de handicap habitent dans des immeubles à logements multiples, en raison de la proximité des centres médicaux et d'autres commodités, ainsi que de l'accessibilité générale de ces logements, par exemple grâce à de vastes entrées et halls d'entrée accessibles, à l'accès aux ascenseurs et à l'absence d'obstacles dans l'accès à toutes les pièces des appartements. La Ville sait aussi que dans les immeubles à logements multiples, les salles consacrées à l'élimination des déchets sont modestes et accusent souvent des lacunes du point de vue des fonctions accessibles, par exemple les ouvre-portes automatiques, ce qui peut limiter les personnes en situation de handicap dans leur capacité d'autonomie dans l'élimination de leurs déchets. C'est pourquoi la Ville continuera de travailler avec le secteur de la gestion immobilière pour assurer le succès du déploiement du Programme de bac vert obligatoire, ainsi que de la fermeture des

colonnes vide-ordures ou de la conversion au Programme des vide-ordures des matières organiques dans tous les immeubles à logements multiples. Le personnel encouragera entre autres les groupes de gestionnaires immobiliers à réfléchir aux moyens grâce auxquels les résidents qui ont des handicaps permanents ou temporaires auront accès à ces services.

En outre, les bacs de collecte alternatifs, dont la collecte en sous-sol, les conteneurs à chargement frontal, les conteneurs multicourants et les bacs à déchets avec compacteurs solaires offrent tous des fonctions d'accessibilité, qui améliorent, dans l'ensemble, l'accessibilité des installations de collecte des déchets dans les parcs, les lieux publics et les immeubles à logements multiples. Lorsque les recommandations exposées dans ce rapport auront été approuvées, le personnel continuera de consulter les parties prenantes, dont le personnel du Bureau de l'accessibilité et le Comité consultatif sur l'accessibilité, ainsi que l'ensemble de la collectivité des parties prenantes intéressées par l'accessibilité afin de recueillir leurs commentaires sur la mise en œuvre, l'élaboration et la réalisation des services prévus dans le Plan. En continuant de consulter les parties prenantes en situation de handicap, nous pourrions cerner et surmonter les obstacles et les difficultés avant la mise en œuvre en adoptant le point de vue des différents handicaps et en analysant les besoins exceptionnels et les commentaires des résidents en situation de handicap, ce qui réduira ou éliminera les obstacles et les difficultés que doivent affronter ces résidents.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations décrites dans ce rapport sont conformes aux objectifs du [Programme de gestion intégrale des actifs](#) de la Ville. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles pour en maximiser les avantages, réduire les risques et assurer des niveaux de services sécuritaires et fiables à l'intention des utilisateurs dans la collectivité. Ces travaux se déroulent dans le souci de la société, de la culture, de l'environnement et de l'économie. Les actions proposées dans ce rapport permettent de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

Les Services des déchets solides ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe des changements climatiques et de la climatorésilience de la Ville pour analyser les actions proposées afin de veiller à ce qu'elles cadrent, dans la mesure du possible, avec le

Plan directeur de la gestion des déchets solides et avec la stratégie de l'Évolution énergétique.

Dans le PDGDS, nous recommandons une série d'actions qui permettront de minorer les répercussions environnementales des Services des déchets solides; ces actions appartiennent à trois catégories : le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, la production du gaz naturel renouvelable et des énergies renouvelables, ainsi que le parc automobile.

Réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée

Le méthane émis par les décharges contrôlées est le résultat de la décomposition des déchets organiques au fil du temps dans des conditions anaérobies. Parce que le méthane est un puissant GES et qu'il a une courte durée par rapport au dioxyde de carbone, l'accroissement du réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, surtout les matières organiques, aurait un effet significatif sur la réduction des émissions de GES. Dans le cadre de l'Évolution énergétique, on prévoyait que le réacheminement des déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée et la production du gaz naturel renouvelable constituaient l'une des cinq premières actions à mener pour atteindre les cibles approuvées par le Conseil municipal dans la réduction des émissions de GES.

Les cinq premières années du PDGDS seront consacrées à la réduction des émissions de la décharge contrôlée et au réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée pour la réduction des GES. Pendant la durée de 30 ans du PDGDS, on estime à 138 620 tonnes de CO₂e la réduction cumulative des estimations grâce à ces actions, l'équivalent des émissions de 1 415 voitures particulières conduites pendant un an, d'après les calculs publiés sur le site de [Ressources naturelles Canada](#).

Voici les actions qui se dérouleront dans les cinq premières années :

- Action 1 : Les initiatives d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets
- Action 4 : L'amélioration de la séparation des déchets à la source
- Action 5 : Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples
- Action 6 : Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville

- Action 7 : Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics

Ces actions permettront de réaliser l'objectif exprimé dans le modèle de l'Évolution énergétique, soit éviter d'enfouir, dans la décharge contrôlée, 98 % des matières organiques.

La production du gaz naturel renouvelable et des énergies renouvelables

Le PDGDS a en outre permis d'évaluer, pour le traitement des déchets, trois possibilités qui ont le potentiel de réduire encore les émissions et que nous avons comparées à l'aide de la Calculatrice de gaz à effet de serre (GES) d'Environnement et Changement climatique Canada. Il s'agit :

1. de la digestion anaérobie pour traiter les déchets organiques domestiques et pour produire du gaz naturel renouvelable;
2. de la transformation des déchets en énergie, essentiellement grâce à l'incinération de masse et à la combustion thermique;
3. du traitement des déchets mixtes pour mieux réacheminer les matières dans leur courant désigné.

Bien qu'on ait constaté que les différents procédés permettaient de réduire encore les émissions (cf. la synthèse de la pièce 3), il est recommandé de mener une analyse complémentaire de ces actions dans le cadre d'une étude de faisabilité et d'une analyse de rentabilité qui seront mises au point pour éclairer les décisions que prendra le Conseil municipal (en notant que l'étude de faisabilité pour la digestion anaérobie est déjà entamée). Il s'agit entre autres de mieux analyser la compatibilité des courants de déchets, de mener une analyse de rentabilité pour mieux préciser les coûts et les perspectives de recettes, d'étudier les répercussions environnementales, de sonder les marchés et de consulter la collectivité sur ces technologies.

Le parc automobile

L'action du PDGDS qui consiste à doter la Ville d'un parc de véhicules de transport des déchets solides sans émissions permet d'étayer l'objectif du Plan qui consiste à maximiser les progrès opérationnels. Cette action consiste entre autres à revoir les émissions du parc actuel des véhicules de collecte des déchets solides de la Ville et à rechercher des véhicules qui consomment des carburants à moindre teneur de carbone.

Le volume total estimatif des émissions de GES produites par les véhicules de collecte des déchets qui appartiennent à la Ville ou à des sous-traitants se chiffre à 13 040 tonnes de CO₂e par an; l'action correspondante vise à ramener ce chiffre à zéro en revoyant les technologies permettant de réduire les émissions des parcs automobiles et les types de carburants. Les perspectives offertes par l'électrification, le GNR et le GNC sont toutes à l'étude : dans le cadre du PDGDS, nous nous engageons à remanier les plans pour un parc de véhicules sans émissions d'après l'évolution rapide et le développement de l'industrie et lorsque de nouvelles sources de combustibles seront disponibles et extensibles.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides fera état des différentes options auxquelles on peut faire appel pour atteindre l'objectif environnemental de la Ville dans la gestion, le réacheminement et la réduction des déchets.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

La Ville d'Ottawa a animé, de concert avec Hill+Knowlton Stratégies (H&K), une vaste série de consultations publiques sur tout le territoire d'Ottawa dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville. Cette deuxième série de consultations a donné lieu aux activités suivantes :

- un sondage adressé dans 10 langues différentes aux résidents et aux parties prenantes sur le site Web [Participons Ottawa](#);
- une étude complémentaire de l'opinion publique d'après un échantillon (en tribune libre) représentatif des résidents d'Ottawa;
- une série d'ateliers publics et de périodes de questions;
- cinq groupes de discussion, avec des groupes méritant l'équité.

Le sondage en ligne, qui s'adressait à tous les résidents d'Ottawa, s'est déroulé entre le 7 mars et le 8 mai 2022; il a donné lieu à 3 556 réponses. Les participants pouvaient répondre à ce sondage dans un certain nombre de langues, dont le français, l'anglais, le farsi, l'espagnol, l'arabe, le chinois (simplifié), le népalais, le somali, l'inuktitut ou l'anishinaabemowin. Dans l'ensemble, la plupart des participants y ont répondu en anglais (94 %), puis en français (3 %) et en farsi (1 %). Le sondage en ligne concorde avec les tendances de l'évolution démographique d'Ottawa à l'heure actuelle, puisque

plus de la moitié (53 %) des participants s'identifient comme des femmes, alors que 8 % s'identifient comme des personnes en situation de handicap.

L'étude de l'opinion publique s'est déroulée par l'entremise de Léger, cabinet d'études de marché. Dans l'ensemble, 1 002 personnes ont répondu au sondage dans la période comprise entre le 14 et le 22 mars 2022. Parmi les participants, 37 % avaient plus de 55 ans, et 34 % ont déclaré qu'ils faisaient partie d'un groupe méritant l'équité.

Cinq groupes de discussion ont été organisés avec des résidents qui se sont identifiés comme des nouveaux immigrants et des PANDC, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des jeunes et des 2SLGBTQIA+. Chaque séance prévoyait quatre tours de table et portait sur les thèmes relatifs aux options de l'évitement, de la réduction et de la réutilisation des déchets, sur le recyclage et la collecte des déchets, sur les parcs, sur les établissements et les événements de la Ville, ainsi que sur les options de gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples. Ces groupes de discussion s'adressaient à tous les résidents qui s'auto-identifiaient et ont été animés par le personnel de la Ville; H&K a organisé des groupes de discussion sur invitation. Les groupes de discussion sur invitation étaient constitués de personnes qui avaient déjà accepté de participer à des groupes de discussion avec H&K ou les Services des déchets solides.

La Ville a donné l'information sur les coordonnées des différents groupes méritant l'équité sur tout son territoire, et H&K les a contactés, en invitant ceux qui étaient intéressés. Les commentaires réunis dans le cadre des groupes de discussion ont été intégrés dans le rapport sur « Ce que nous avons appris », ainsi que dans la version provisoire du PDGDS.

Pendant la série de consultations 2, on a encouragé l'ensemble des résidents de tout le territoire d'Ottawa à participer aux activités. On s'est entre autres assuré que les résidents pouvaient y prendre part, quels que soient leur langue principale, leur niveau d'aptitudes ou leur connaissance des enjeux. On a offert dans 10 langues le sondage des consultations et le contenu des infographiques contextuels, alors qu'on a proposé aux participants de la série de consultations l'option qui leur permettait d'y prendre part en français ou en anglais et en leur offrant aussi le sous-titrage des narrations ou des services d'interprétation gestuelle dans les cas nécessaires. Le lecteur trouvera dans la pièce justificative 2 jointe à ce rapport les commentaires exprimés par les résidents qui se sont identifiés comme membres des groupes méritant l'équité.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Tous les risques et toutes les mesures de maîtrise correspondantes sont exposés dans le texte du rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le plan directeur de la gestion des déchets solides cadre avec la [priorité proposée pour le mandat du Conseil](#), à savoir une ville verte et résiliente. Voici les résultats qui viennent étayer cette priorité :

- réduire les émissions attribuables aux activités et aux établissements de la Ville;
- accroître la réduction et le réacheminement des déchets.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Pièce 2 : Rapport sur « Ce que nous avons appris » (commentaires exprimés dans la série de consultations 2)

Pièce 3 : Mémoire technique sur les GES

Ce document n'existe qu'en anglais et pourrait être traduit en partie ou en totalité sur demande. Renseignements : Nichole Hoover-Bienasz, 613-580-2424, poste 25145.

Pièce 4 : Estimations financières des suites d'actions des systèmes pour la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides

SUITE À DONNER

Dès que ce rapport aura été approuvé, les Services des déchets solides enchaîneront avec la consultation sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides avant de finaliser ce plan et de le faire approuver par le Conseil municipal en 2024.